

NOS VALEURS CITOYENNETÉ FRATERNITÉ SOBRIÉTÉ

INVITÉ DU MOIS Boris Cyrulnik

MUTUELLES ÀLHEURE DES QUESTIONS

ASSOCIATIONS

Les raisins de la colère

RETRAITE

Le dispositif
OSCAR au bilan

POUR CONTINUER D'AVANCER MÊME EN CAS D'ARRÊT DE JEU.



*15 % de réduction la 1** année (nots d'entrée) pour toute souscription entre le 1* juin 2023 et le 30 juin 2023 d'un contrat AUTO PASS. Offre non cumulable a et tours. Conditions et limites des garanties de notre contrat AUTO PASS en agence GMF. Les Conditions Générales et la Convention d'assistance de ce contrat autro publiées sur graf. In

GMF ASSURANCES - Societé anonyme su capital de 181 385 440 é antierement verse - Entreprise règie par le Code des assurances - R.C.S. Nanterie 398 / 73501 - APE 6512 Z Siège social - 148 rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret. Les produits distribués par GMF ASSURANCES sont assurés per GMF ASSURANCES et/ou GAP GAP Protection Juridique et/ou AM-GMF.





INVITÉ DU MOIS - Boris Cyrulnik p.28



DOSSIER - Mutuelles : à l'heure des questions p.19



DÉCRYPTAGE - Associations et collectivités : les raisins de la colère p.31

SOMMAIRE

5 Édito

L'ESSENTIEL

8

Institutions

12

Société

15

Social sans frontières

DOSSIER

19

Mutuelles : à l'heure des questions

INVITÉ DU MOIS

28

Boris Cyrulnik, neuropsychiatre

DÉCRYPTAGE

31

Associations et collectivités : les raisins de la colère

SOCIAL EN ACTION

38

SOLIDARITÉ

La MECS de Morsang-sur-Orge

40

ENFANCE/FAMILLE

Quels soutiens à la parentalité ?

42

BIEN VIEILLIR

Le dispositif Oscar

LIBRES PROPOS

46

La presse sociale a-t-elle encore un avenir ?

48

Avec l'ORTF c'était mieux avant Immigration. Mieux vaut le Canada

LE CAHIER DES RÉSEAUX

50

ODAS

La conférence nationale sur l'habitat inclusif

52

AMRF

Artificialisation des sols et aménagements

54

UNIOPSS

Etienne Petitmengin, président de la Commission « Autonomie » de l'UNIOPSS

56

ADMR

Les maltraitances : un enjeu majeur pour le médico-social



LA PRESSE SOCIALE EST EN CRISE SOUTENEZ LE JOURNAL DES ACTEURS SOCIAUX



La plupart des journaux du secteur social et médico-social ont cessé de paraître ou sont en liquidation judiciaire.

Le Jas, lui aussi confronté à un contexte économique extrêmement défavorable, n'a pas l'intention de mettre fin à sa publication bimestrielle en raison du soutien exprimé par son lectorat.

Mais il faut que cette fidélité s'exprime plus concrètement par la multiplication des abonnements au journal (vousmêmes, vos collègues, vos amis...).

C'est l'unique voie pour maintenir une presse libre, et elle dépend de vous seuls.

Avec nos salutations très fraternelles.

La direction du Journal des Acteurs Sociaux

■ Oui, je m'abonne pour 1 an au *Journal des Acteurs Sociaux* 75 euros TTC (50 euros TTC pour les particuliers)

Je règle par: 🗀 Chèque ci-joint à l'ordre du <i>Journal des Acteurs Sociaux</i> 🗀 Virement bancaire à réception de facture	
ADRESSE DE LIVRAISON	ADRESSE DE FACTURATION
Nom/Prénom :	Nom/Prénom:
Adresse:	Adresse:
Code postal: Ville:	Code postal: Ville:
Email: Téléphone:	Email: Téléphone:



Le JAS

13, boulevard Saint-Michel - 75005 Paris - Tél.: 0153102410 - Fax: 0153102419

RÉDACTION

Directeur éditorial: Jean-Louis Sanchez, Directrice déléguée: Karine Senghor Rédacteur en Chef: Christophe Robert Directeur artistique: Ylli Demneri Ont collaboré à ce numéro: Garance Chesné, José-Marie Latour, François Mahaut, Kevin Nectoux Hélène Padieu, Olivier Van Caemerhèke

Conseil d'orientation:

Thierry d'Aboville, directeur général de l'Union ADMR; Alain Cantarutti, Fédération des centres sociaux ; Hervé Carré, consultant ; Maryse De Wever, directrice de la communication de la FEHAP; Bernard Foucaud, consultant ; Luc Gateau, président de l'UNAPEI; Didier Lesueur, délégué général de l'ODAS ; Mohamed L'Houssni, directeur de l'association RETIS ; Catherine Nironi, directrice du Cedis (association d'insertion professionnelle); David Passeron, responsable de la communication du RENESS ; Marie-Christine Paviet, consultante : Jean-Claude Placiard, consultant; Jean-Marie Poujol, secrétaire général de NEXEM; Jean-Paul Raymond, consultant; Jacky Richard, délégué général du Pacte Civique ; Jean-Pierre Riso, président de la FNADEPA; Marie-Christine Sarre, consultante ; Cédric Szabo, directeur général de l'AMRF; Jérôme Voiturier, directeur général de l'UNIOPSS.

ÉDITION

Éditeur, Directeur de la publication : Jean-Louis Sanchez

Directrice déléguée:

Karine Senghor

ANNONCES CLASSÉES:

Tél.: 015310 2410

ABONNEMENTS:
Maria Lillo (responsable)
Tél.: 0153102410
Mail: maria.lillo@lejas.com
Tarifs: 1 an/10 numéros

France: 75 euros - Étranger: 94 euros

Vente au numéro: 12 euros

PUBLICITÉ:

Défis Régie - Tél.: 06 72 71 89 47 catherine-lejas@defis-regie.com

Le Journal des acteurs sociaux est édité par l'Action sociale.

SARL au capital de 91469,55 euros RCS PARIS B

420743346

Siège social: 13, boulevard Saint-Michel - 75005 Paris

Numéro de commission paritaire : 1223 T 85246 Mensuel - Dépôt légal : juin 2023

ISSN: 2275-4709

PAO: Journal des acteurs sociaux

Imprimé en France chez GDS



ÉDITORIAL JEAN-LOUIS SANCHEZ Directeur éditorial

Des normes... à défaut d'humain

e 12 juin dernier, l'Odas, en partenariat avec *Le Jas*, organisait un colloque sur l'habitat inclusif des personnes en perte d'autonomie. Cette conférence se voulait être un grand moment d'espérance, car les efforts se sont multipliés ces derniers mois pour développer ce type d'habitat partout en France. Mais encore une fois, la découverte de nouveaux obstacles, issus cette fois-ci d'une décision récente du Conseil d'État, atténuera l'optimisme des participants. Celle-ci étend, en effet, *de facto* les règles de sécurité des établissements à l'habitat partagé en milieu ordinaire.

C'est un élément de plus dans le décor bureaucratique de notre pays, qui vient d'être classé au sein de l'index du *Global Business Complexity* du Groupe TMF au second rang des pays où la bureaucratie est la plus étendue, juste derrière le Brésil. Selon cet organisme, les entreprises françaises verraient leur activité entravée par plus de 400 000 normes, générant un surcoût de 28 milliards d'euros. Or, rien ne semble entraver ce tsunami, comme le montre la promulgation en 2022 de 43 lois, 45 ordonnances, 1 786 décrets et 8 747 arrêtés. On aurait préféré voir toute cette énergie axée non plus sur la production de freins à l'innovation, mais plutôt sur l'humanisation de nos administrations. Car sur ce terrain-là il est de plus en plus urgent de réagir.

En effet, après les effets nocifs du Covid-19 et la réduction des crédits affectés aux services publics locaux, la dématérialisation de l'administration brise les derniers liens personnalisés avec les habitants. Tandis que la presse est quotidiennement jalonnée d'incidents qui témoignent d'un délitement des valeurs humanistes qui fondent le service public. Et souvent dans l'indifférence de la hiérarchie.

Un exemple récent illustre cette réalité: celui du traitement des fautes commises par les agents du Centre régional opérationnel de surveillance et de sauvetage maritime (Cross) lors du naufrage, le 24 novembre 2021, d'une embarcation transportant 30 migrants dans la Manche. Alors que l'examen des appels au secours téléphoniques émis par les passagers (tous décédés) met en évidence l'attentisme incompréhensible des secours français durant plusieurs heures, aucun blâme n'a été délivré. Et les propos odieux d'une opératrice, même s'ils ont été tenus en aparté (« T'as les pieds dans l'eau ? Bah, je ne t'ai pas demandé de partir ! »), n'ont toujours pas été sanctionnés. Face à une telle ignominie, il ne nous reste plus qu'à espérer que la justice, qui s'est saisie de l'affaire le 25 mai 2023, soit en mesure de rappeler à chacun que le devoir d'humanité s'impose autant que le respect des normes.



LA SOLIDARITÉ EST LA PLUS BELLE DES ENERGIES.

Être solidaire, c'est aussi lutter contre la précarité énergétique. C'est pourquoi EDF met fin toute l'année aux coupures d'électricité en cas d'impayés de ses clients particuliers*.



L'énergie est notre avenir, économisons-la!

* EDF va plus loin que ses obligations réglementaires en remplaçant, en dehors de la période de trêve hivernate, la coupure par une limitation de puissance à 1 kW, sauf impossibilité physique ou technique de limiter la puissance de l'alimentation électrique du lagrement.

L'ESSENTIEL DE L'ACTUALITÉ







ACTUALITÉ INSTITUTIONNELLE



DIGITAL SERVICE ACT

La chasse aux contrevenants est lancée

Si le *Digital Service Act* est entré en vigueur en Europe officiellement en novembre 2022, il fallait quelques mois pour mettre en place le contrôle effectif des géants du Net, via un organisme indépendant, le Centre européen pour la transparence algorithmique situé à Séville, en Espagne. La Commission européenne a publié, fin avril, une première liste des 19 plateformes commerciales et moteurs de recherche les plus utilisés en Europe (au-dessus de 45 millions d'utilisateurs) qui feront l'objet d'un audit, et indique examiner les données de quelques autres

qui prétendent être en dessous de ce seuil. Retrait rapide des contenus illicites, systèmes de modération efficaces, procédures de signalements renforcées... tous les points structurant le respect de la loi par les prestataires d'internet seront ainsi examinés avec, à la clé, des sanctions pouvant atteindre 6 % du chiffre d'affaires mondial de la plateforme en cas d'infractions répétées.

FMPIOI

Que faire des seniors?

Alors que la loi sur les retraites instaure le recul de l'âge légal à 64 ans, les statistiques sur l'emploi effectif des seniors indiquent une situation réelle pour le moins paradoxale, avec une proportion importante de chômeurs dans la population de plus de 55 ans. À l'heure actuelle, seuls 55,9 % des actifs de 55-64 ans sont en situation d'emploi (44 % de cette tranche d'âge y compris les non-actifs), avec d'importantes disparités régionales (65,2 % en lle-de-France contre 51 % en Grand-Est). Un constat qualifié de « gâchis collectif » par Bruno Le Maire, ministre de l'Économie. C'est donc désormais une priorité gouvernementale que d'inciter les entreprises à recruter. Mais inventer des aides financières ou contraintes juridiques semble passer à côté du vrai sujet : promouvoir la valeur ajoutée d'un travailleur expérimenté, souvent dégagé des postures carriéristes et possédant la mémoire d'un métier ou d'une entreprise.

CAISSE NATIONALE DES ALLOCATIONS FAMILIALES

Une gestion très perfectible



Avec 81,8 milliards d'euros distribués en 2022 aux ménages français sous forme d'aides diverses, la CNAF gère un gros portefeuille d'argent public et l'on pourrait avoir l'exigence d'une gestion exemplaire. Or, c'est tout le contraire, comme le révèle un récent

rapport de la Cour des Comptes paru le 16 mai. Une accumulation d'erreurs comptables ont été pointées, parfois au profit et parfois au détriment des caisses, pour un montant global de 5,8 milliards d'euros. La majorité de ces erreurs concernent trois chapitres : le RSA (2 milliards d'euros d'approximations, dans les deux sens), l'aide au logement (1,9 milliard), et la prime d'activité (900 millions). Si la Cour convient que la comptabilité interne est complexe, avec des réformes qui apparaissent parfois en cours d'exercice, elle appelle toutefois à améliorer la remontée des données et à mieux contrôler chaque étape de la procédure. Et, pour l'année 2022, elle oppose un refus à la certification des comptes.

JUSTICE

Des réformes pour responsabiliser les magistrats



Présenté en conseil des ministres le 3 mai par le garde des Sceaux, Éric Dupont-Moretti, le projet de loi organique sur la magistrature devrait modifier les modes de recrutement et d'affectation des juges. Les objectifs sont clairs : moderniser l'institution avec de nouveaux outils, l'ouvrir sur l'extérieur via un recrutement élargi, mais aussi et surtout responsabiliser plus la profession. En effet, actuellement bien peu de justiciables savent qu'ils peuvent saisir le Conseil supérieur de la magistrature en cas de plainte contre un magistrat, et les procédures sont complexes. Ce qui induit un arbitraire dans les décisions parfois aberrant. La nouvelle loi vise à simplifier les conditions de recevabilité de ces plaintes et d'élargir le champ de compétence de la commission des requêtes. Dans un monde judiciaire depuis longtemps accusé d'être replié sur lui-même, ces nouvelles mesures pourraient apporter un (très léger) souffle de renouveau.

PHOTOS @ PIXA

INSTITUT DE RECHERCHES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

Un financement détourné de ses objectifs



Créé en 1982 sous la forme associative, l'Institut de Recherche Économiques et sociale (IRES) a pour objet d'effectuer des études sur l'efficacité des politiques publiques de façon indépendante sous

l'égide des grandes centrales syndicales (FO, CFTC, CFDT, CFDT-CGC, CGT et Unsa-éducation). Bénéficiant d'un financement de l'État à hauteur de 2,7 millions d'euros annuels, l'institut n'utilise pourtant que 1,5 million, répartissant le reste auprès des syndicats, théoriquement pour financer des études choisies par chacune des centrales. Mais il s'avère que celles-ci sont souvent fantaisistes, avec des coûts largement supérieurs aux études de l'IRES, voire que ce sont des études fantômes! L'argent dédié, tombant quant à lui dans les frais généraux des syndicats. La Cour des Comptes, qui a émis récemment un rapport sur ce sujet, estime à 9 millions d'euros l'argent public ainsi évaporé depuis 2010, et préconise un sévère redressement du fonctionnement de l'institut.

INDUSTRIE

Un plan fiscal pour accélérer la transition vers l'industrie verte

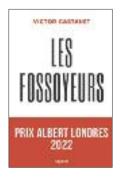


Le 19 juin s'ouvrait au Sénat les travaux du projet de loi sur l'industrie verte, présenté par le ministre de l'Économie, Bruno Le Maire. Il s'agit d'accélérer la transition des infrastructures et organisations du secteur de cette « industrie verte ». Le plan prévoit un crédit d'impôts évalué à 500 millions d'euros, qui sera réservé aux industries traitant des éner-

gies alternatives (batteries, pompes à chaleur, solaire photovoltaïque et éolien). Il est également prévu un plan de soutien aux subventions et prêts spécifiques à hauteur de 2,3 milliards d'euros, qui sera géré par la banque publique d'investissement BPIfrance, ainsi que des incitations à trouver des investisseurs privés. En revanche, la suppression des niches fiscales concernant les énergies fossiles (taxis, aérien, transports routiers) semble difficile à mettre en œuvre pour le gouvernement, tant qu'on n'a pas mis en place un autre accompagnement de ces secteurs.

EHPAD

Changement de nom pour Korian



Après les remous ayant suivi la parution du livre de Victor Castanet *Les Fossoyeurs* qui révélait certaines mauvaises pratiques du groupe leader de maisons de retraites Korian, celui-ci a décidé de changer non seulement de nom pour adopter celui de Clariane, mais aussi de statut juridique en devenant une entreprise à mission. Une évolution qui,

espérons-le, n'indique pas uniquement le désir de changer une réputation fortement écornée, mais surtout une réelle prise de conscience des limites éthiques à ne pas dépasser. Le public aura encore un certain temps, gageons-le, les yeux tournés vers cette entreprise pour observer si ce changement s'opérera réellement car il nécessite une redéfinition complète des objectifs de cette entreprise.

AGRICULTURE

Le bio a du mal à décoller



Malgré l'engagement d'un certain nombre d'agriculteurs, la filière de l'agriculture biologique est toujours confrontée à de lourdes difficultés. Avec l'inflation des deux dernières années, un certain nombre de consom-

mateurs s'en sont détournés, ce qui alourdit encore plus la crise pour les agriculteurs bio. C'est pourquoi le ministre de l'Agriculture, Marc Fresneau, a annoncé mi mai, un plan exceptionnel d'aide à ce secteur, à hauteur de 60 millions d'euros. Une augmentation substantielle par rapport aux 10 millions précédemment budgétés, mais largement insuffisante aux yeux de la Fédération nationale d'agriculture biologique (FNAB) qui chiffrait, en 2022, l'aide nécessaire pour les exploitants à 151 millions d'euros. Mais au-delà d'une mise sous perfusion financière, il s'agit surtout de faire exploser la consommation, avec des plans de communication vers le public, l'application de la loi Egalim (qui impose 20 % minimum de bio dans la restauration collective), sans perdre de vue l'objectif de consacrer, d'ici 2027, 18 % du territoire agricole au biologique.

ACTUALITÉ INSTITUTIONNELLE

LOGEMENT

La loi SRU toujours pas respectée

La situation est inquiétante : 2,4 millions de ménages se retrouvent encore aujourd'hui en attente d'un logement social. Et malaré cette situation, la construction de logements sociaux stagne autour de 100 000 logements produits par an. Parmi les difficultés rencontrées pour aller de l'avant, le ministère des Finances met en avant le non-respect de la loi SRU par un nombre important de communes. En effet, près de 800 communes n'ont toujours pas respecté les objectifs fixés par la loi SRU, imposant 20 % à 25 % de logements sociaux par collectivité. Fort heureusement, la loi « 3DS » a pérennisé et ajusté le dispositif SRU au-delà de son échéance de 2025. Les prélèvements financiers pour les communes qui n'ont pas respecté leurs objectifs sont donc maintenus, et les préfets peuvent décider d'autres sanctions, comme se substituer au maire pour délivrer les permis de construire. Une vingtaine de villes ont également été dessaisies de cette prérogative récemment.

ÉDUCATION NATIONALE

Une légère remontée du niveau scolaire français booste l'optimisme

Publiés en 2023, les résultats de l'enquête internationale PIRLS (Programme international de recherche en lecture scolaire) montrent une légère remontée de la France, qui obtient 514 points contre 511 lors du barème précédent. Notre pays se situe toutefois toujours en deçà de la moyenne européenne (527), tirée vers le haut par les meilleurs de la classe, la Finlande et la Pologne. Les tests, effectués dans 57 pays, visent à évaluer les capacités en lecture et compréhension des élèves de primaire. Le ministre de l'Éducation nationale, Pap N'Diaye, voit dans cette ébauche de progression les premiers effets des politiques menées depuis quelques années, avec le dédoublement des classes en réseau d'éducation prioritaire depuis 2017, ou encore les efforts pour maintenir les classes ouvertes pendant le confinement. Ce dernier point a sans doute contribué au maintien voire à l'amélioration des résultats, alors que de nombreux autres pays européens ont vu, au contraire, leur moyenne chuter depuis cet incident. Un résultat très encourageant, malgré sa timidité, qui incite le ministère à renforcer son cap actuel.

CARTON VERT



À **Benoît Cœuré**, président de l'Autorité de la concurrence, auprès de la Commission européenne, qui entend renforcer les sanctions contre les entreprises les plus fautives ayant utilisé la crise sanitaire et le conflit en Ukraine pour accroî-

tre leur profit, car selon lui, « l'inflation est en partie due aux profits excessifs des entreprises ».



À **Antonio Guterres**, secrétaire général de l'ONU, qui n'a pas hésité à déclarer : « Face au réchauffement climatique, la réponse du monde est pitoyable. » Il poursuit ainsi son combat pour une véritable révolution

économique pour sauver la planète.



À **Camille Etienne**, militante écologiste aux multiples talents, pour son livre *Pour un soulèvement écologique* (Seuil, mai 2023) dans lequel elle cherche les ressorts contre le sentiment d'impuissance des politiques et

des citoyens.

CARTON ROUGE



À Sarah El Haïry, secrétaire d'État à la Jeunesse, qui propose un Service national Universel bien loin des objectifs ambitieux affichés au début de sa mission. Il s'agit d'un séjour de cohésion de 12 jours, pris sur le temps des

cours, pour les élèves en classe de seconde, et, précise la ministre, « il n'y aura pas d'obligation, un peu comme un voyage scolaire ».



À **Geoffroy Roux de Bézieux**, président du MEDEF, qui mène une campagne contre la semaine de 4 jours alors que de nombreuses études en montrent les effets bénéfiques pour les travailleurs et les entreprises



À **Justine Triet**, réalisatrice et lauréate de la Palme d'or du festival de Cannes qui, lors de la remise de son prix, a mené une attaque en règle contre la politique culturelle du gouvernement. Elle avait pourtant bénéficié

d'une aide considérable de l'État, au titre de l'exception culturelle française, pour faire son film.

CHAT GPT

Plus vite que la lumière



Le développement de l'application d'intelligence artificielle Chat GPT, promue par l'éditeur Open AI, progresse à une vitesse fulgurante. Si plus de 100 millions d'utilisateurs en deux mois se sont connectés à cette application, fascinés ou curieux, les versions successives témoignent d'une croissance monstrueuse de ses capacités. Ainsi, la version GPT-4 lancée le 14 mars, possédait déjà une puissance de calcul 1 000 fois supérieure à la précédente. De quoi affoler les humains, qui ne maîtrisent plus du tout les effets potentiels de ce type d'outil. Au point d'inciter 1 300 chefs d'entreprise de la Silicon Valley à s'unir dans une lettre ouverte et demander une pause de 6 mois dans le développement de l'application en raison des « profonds risques qu'elle fait courir à la société et à l'humanité ». Le temps d'analyser les effets potentiels sur l'humain, sur les comportements sociaux, et de mettre en place une législation adaptée. Message entendu par le PDG de la société, Sam Altman, et par le Congrès américain qui a auditionné celui-ci mardi, 16 mai, afin de « ne pas refaire les erreurs du passé » en matière de développement d'Internet.

INFLATION

L'écart de pouvoir d'achat se creuse

Une étude récente de la Dares (Direction statistique du ministère du Travail) fait le bilan des fluctuations salariales entre mars 2022 et mars 2023, face à l'inflation galopante durant la même période, qui se monte à 5,7 %. Il s'avère que les salaires du privé ont globalement augmenté de 4,6 %, atténuant seulement en partie la baisse du pouvoir d'achat. Mais ce chiffre masque des disparités. Tout d'abord entre catégories de salariés : les plus bas salaires étant, quant à eux, indexés sur l'inflation, ce sont surtout les cadres qui ont connu la plus importante baisse. Mais aussi entre les secteurs d'activité. Ainsi, les salaires des ouvriers ont augmenté de 4,7 % dans l'industrie, et de 3,7 % dans le bâtiment, creusant l'écart du pouvoir d'achat entre ces branches.

AUTOMOBILE

L'avenir prometteur du rétrofit

Face à la nécessité de supprimer à moyen terme tous les véhicules à moteur thermique, de nombreux acteurs du secteur automobile s'intéressent de plus en plus au rétrofit, terme emprunté à l'anglais signifiant l'adaptation d'un objet technique en modifiant ses composants. Pour les voitures, il s'agit de récupérer les véhicules thermiques et de leur greffer un moteur électrique, ce qui a l'immense avantage d'économiser une mise à la décharge précoce. Le procédé, admis dans la législation française depuis 2020, permettrait aux propriétaires de conserver leur véhicule moyennant une intervention chirurgicale de 25 à 50 heures de travail par des mécaniciens spécialisés. Ce qui ouvre pour ceux-ci une perspective de reconversion professionnelle salvatrice, alors que le parc électrique nécessite beaucoup moins d'interventions d'entretien que les véhicules thermiques.

FERROUTAGE

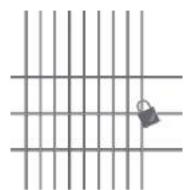
Un secteur sacrifié



Réunies en une alliance 4F, les principales entreprises de fret ferroviaire dressent un bilan négatif des derniers mois, pointant du doigt les grèves contre la réforme des retraites, très suivie à la SNCF, qui a paralysé le réseau ferroviaire. Or les entreprises de fret sont les prestataires privés qui utilisent ce réseau, et l'impossibilité d'acheminer les marchandises pendant les perturbations de trafic a eu un impact durable. « II faut six mois pour convaincre un client et six jours pour le perdre », résume Alexandre Gallo, PDG France du groupe DB Cargo et porte-parole de l'alliance 4F. Des négociations ont été entreprises avec la SNCF pour obtenir des compensations pour le manque à gagner. Mais certaines lignes ne pourront pas reprendre leur activité, car les distributeurs se sont déjà réorganisés autrement, vers le transport routier.

LIEUX DE PRIVATION DE LIBERTÉ

Surpopulation, dégradation des conditions de vie : la situation empire



Le 11 mai dernier était publié le rapport annuel de la contrôleuse des prisons, Dominique Simonnot, en poste depuis trois ans. Ce rapport tire une nouvelle fois la sonnette d'alarme sur les conditions de vie dans les lieux de privation de liberté (prisons, mais aussi centres administratifs de rétention, centres éducatifs fermés et hôpitaux psychiatriques). La surpopulation carcérale y est à nouveau

dénoncée, avec au 1^{er} avril 73 080 détenus pour 60 899 places, et un taux d'occupation de 142,2 % dans les maisons d'arrêt. En cause, selon le rapport, l'inertie de l'État, qui avait pourtant en 2017 promis 1 5000 nouvelles places avant 2022, promesse qui s'est soldée par 2000 places en tout et pour tout. Et, selon la contrôleuse, les prisons ne sont pas les seules concernées, puisque les autres lieux de privation de liberté sont également impactés par les conditions de vie dégradées et un encadrement déficitaire. Un rapport donc plutôt amer, qui laisse entendre « *le sentiment d'un abandon de l'État* ».

CATÉGORIES SOCIOPROFESSIONNELLES

De plus en plus de cadres



Fin mars, l'Insee publiait son rapport annuel sur le marché du travail en 2022. D'après les derniers chiffres sur les statuts des salariés, les cadres sont dorénavant plus nombreux (21,7 %) que les ouvriers (19 %). Il y a seulement 40 ans, dans les années 1980, les ouvriers étaient trois fois plus nombreux que les cadres. Mais cette évolution peut révéler

deux vérités: l'une est la montée en compétences des salariés, l'autre la perte de sens du terme « cadre », souvent associé à un simple statut juridique et non un niveau de prise de responsabilités. Par ailleurs, les analystes de Goldman-Sachs rappellent que 60 % de la main-d'œuvre d'aujourd'hui exercent des métiers qui n'existaient pas en 1940. Difficile dès lors d'observer la progression des statuts socioprofessionnels dans le temps, puisque les pratiques ne correspondent plus du tout à la même chose. D'où la constitution d'une catégorie fourre-tout qui, elle, ne cesse de progresser: les professions intermédiaires.

COVOITURAGE

Un plan national pour booster le covoiturage quotidien



Depuis plusieurs années se développe le covoiturage, qui permet aux personnes de voyager à moindre coûts et d'émettre moins de gaz à effet de serre. Si la pratique existe depuis les années

1980 pour les trajets longs et occasionnels, elle s'étend de plus en plus aux trajets pendulaires quotidiens. Le gouvernement a décidé de booster ces derniers en promulguant en début d'année 2023 un plan national du covoiturage au quotidien. Basé sur plusieurs aides financières incitatives pour les conducteurs et les voyageurs, ce plan vise à passer de 900 000 trajets quotidiens à 3 millions d'ici 2027. Un objectif tout à fait envisageable au regard des quelque 100 millions de trajets automobiles quotidiens, dont la très grande majorité concerne encore des conducteurs seuls.

ACCUEIL DES ENFANTS HANDICAPÉS

L'hystérie à l'œuvre

C'est une triste polémique qui a enflammé l'opinion autour de la petite ville de Val-de-Reuil (Eure). où une mère d'élève a utilisé les réseaux sociaux pour injurier les enseignants de l'école primaire. Nouvellement arrivée dans cette commune avec sa fille qui souffre de troubles autistiques, cette maman a choisi de scolariser cette dernière en milieu ordinaire avec une accompagnante (AESH). Mais après quelques semaines, la situation apparaissant comme non gérable, l'établissement recommande une scolarisation dans une classe spécialisée (ULIS) dans une commune proche. Solution refusée par la mère, qui a préféré exposer sa frustration sur les réseaux sociaux comme TikTok, où elle est suivie par plus de 140 000 personnes. Instantanément cela a mis le feu aux poudres, allant jusqu'à des messages de haine et des menaces contre les enseignants. Si une solution a été trouvée pour scolariser la fillette, le processus qui vise à attiser la violence sur les réseaux sociaux est toujours dans le collimateur de la justice, qui dorénavant doit gérer plusieurs plaintes sur ce dossier.

PATRIMOINE HISTORIQUE

Les promoteurs du BHV souhaitent raser des immeubles séculaires



Au cœur de Paris, dans le quartier du Marais, se dresse l'emblématique Bazar de l'Hôtel de Ville (BHV) créé en 1860. Racheté il y a quelques années par le groupe Galeries Lafayette, dont le slogan de l'époque était d'aboutir à « une augmentation du chiffre d'affaires à trois chiffres », le BHV a connu plusieurs réagencements et extensions. Les restructurations architecturales étant plus complexes à mettre en œuvre, sur

un bâti remontant aux XVIII° ou XVIII° siècles, le groupe n'a pas hésité à fournir une fausse étude historique attestant qu'un des bâtiments était un pastiche des années 1950, assertion contredite par les experts des Bâtiments de France. Dans un article du 17 mai dernier, *Le Canard Enchaîné* n'hésite pas à accuser le groupe d'avoir également « *laissé pourrir* » certains de ses immeubles sans les entretenir, afin d'arguer de leur décrépitude pour obtenir le droit de les abattre. La Ville a récemment refusé le projet de permis de construire, sur fond de bras de fer avec le groupe, qui brandit la menace d'une fermeture. Mais, n'en déplaise à certains, l'argent n'achète pas tout.

PRODUITS ALIMENTAIRES

L'inflation touche les marchés



Si l'augmentation des prix des denrées alimentaires se ressent dans toutes les surfaces de ventes, les marchés en font également les frais. Réputés pour vendre des produits moins chers et plus frais que dans les grandes surfaces, ils n'arrivent malgré tout pas à maintenir la tête hors de éau. C'est ce qui ressort des rencontres du congrès annuel de la fédération nationale des syndicats des marchés de France (FNSMF) qui s'est tenu fin février dans le Loir-et-

Cher. Raison de la grogne des camelots, le « trimestre anti-inflation » établi pour protéger la grande distribution des effets de la baisse du pouvoir d'achat des ménages. Ce faisant, cela n'a fait qu'augmenter la concurrence inégale entre les grandes surfaces (60 % des ventes alimentaires) et les marchés (2 % à 3 %). Egalement confrontés à des droits de place qui augmentent drastiquement et à une rénovation urbaine qui supprime éventuellement les lieux dédiés, ils appellent à une meilleure reconnaissance de la part des municipalités.

COP 28

Le clivage Nord-Sud se durcit



Jeudi 15 juin, la cité rhénane a accueilli, comme chaque année, des représentants de près de 200 pays en vue de la conférence mondiale sur le

climat (COP28) en décembre à Dubaï. Cette session a mis en lumière le clivage entre pays développés et pays émergents. Tandis que l'Union européenne, soutenue notamment par des pays d'Amérique latine, souhaitait que l'ordre du jour officiel soit principalement consacré à la réduction des émissions, un groupe de négociation, composé notamment de la Chine, l'Inde et l'Arabie Saoudite, exigeait plutôt d'accorder une priorité aux financements consacrés au climat. En effet, les pays du Sud reprochent à ceux du Nord de ne pas respecter leur promesse d'un financement de 100 milliards de dollars par an à partir de 2020. Deuxième point d'achoppement : le Nord n'endosserait pas suffisamment sa responsabilité historique sur le réchauffement climatique. La conférence de Dubaï est donc mal engagée, et pourtant, plus personne ne peut le nier, le sort de la planète est en jeu.

CRÈCHES

Le malaise des professionnels

Après le tragique homicide involontaire d'une petite fille dans une crèche de Lyon, l'inspection générale des affaires sociales (IGAS) a été mandatée par le ministre des Solidarités, Jean-Christophe Combes pour faire la lumière sur les facteurs ayant pu amener un tel drame dans ce lieu d'accueil et dans les autres. Publié le 11 avril, un rapport issu d'entretiens, de visites de terrain et d'un questionnaire, recense de nombreuses pratiques au sein des crèches qui s'apparentent à de la maltraitance (contention, forçage alimentaire, violence physique ou psychologique...). Mais loin de se contenter d'un discours accusatoire, les auteurs cherchent surtout à déchiffrer l'enchaînement des causes. allant d'une culture insuffisante de la bientraitance, aux conditions les plus concrètes d'exercice comme le manque de temps, en passant par la mauvaise gestion du stress des professionnels. Un travail gigantesque et instructif, qui devrait secouer les consciences.

DES CHIFFRES ET DU SENS



C'est le nombre de salariés du secteur bancaire qui ont été rémunérés plus d'un million d'euros sur l'année 2022. Ces financiers se concentrent sur quatre grandes banques françaises: BNP Paribas, la Société Générale, le Crédit Agricole et Natixis. Un nombre record qui a doublé en deux ans.

> 19% DES VILLES DE PLUS DE 40000 HABITANTS

vont augmenter leur taxe foncière en 2023 (entre 4,5 % pour Bordeaux et 51,9 % pour Paris), s'ajoutant ainsi à la revalorisation de plus de 7,1 % des bases de calcul.

►66 % DES QUÉBÉCOIS

sont les descendants directs de 2 600 colons français, sur les 10 000 qui ont émigré de France entre le XVIIIème et XVIIIème siècle, selon une étude menée à l'Université McGill et publiée dans la revue *Science*.

> 8 MILLIARDS D'EUROS, ET NON PAS 50 MILLIARDS

C'est le montant estimé de la fraude aux prestations sociales

selon divers membres de la Cour des Comptes. Tandis que la fraude fiscale représenterait entre 80 et 100 milliards d'euros. Il n'en demeure pas moins nécessaire de mettre fin à une situation qui fragilise notre modèle de société.

>73 080

C'est le nombre de détenus en France pour seulement 60 900 places au 1^{er} avril 2023 et 58,8 % des femmes sortant de prison sont diagnostiquées avec un trouble mental (addiction, anxiété, psychose) contre 31,3 % chez les hommes.

► 13 MILLIARDS D'EUROS

C'est le chiffre d'affaires réalisé par le marché des jeux d'argent en France en 2022, soit une hausse de 20 % par rapport à 2021. L'accès des mineurs à ces jeux inquiète particulièrement. Selon une étude, un jeune de 14 ans sur 4 déclarent avoir déjà joué à un jeu d'argent en 2021.

▶460 MILLIONS DE TONNES

C'est le nombre de déchets plastiques produits dans le monde en 2019. Selon une estimation de l'OCDE, ce nombre devrait tripler d'ici 2060. Une folie quand on sait que les océans, ou des pays comme l'Égypte, sont déjà des décharges à ciel ouvert. Espérons que le traité visant à réduire la pollution plastique, et dont la deuxième session de négociations s'est tenue au siège de l'Unesco fin mai, soit adopté à la mi-2025 avec de véritables sanctions.

> 113 MILLIONS D'EUROS

Tel est le déficit prévisible en 2032, à la fin du contrat avec Smovengo selon un audit sur le coût du Velib'.

>30 000

C'est le nombre de centenaires en France en 2022, trente fois plus qu'il y a 50 ans. Parmi eux, 86 % sont des femmes.

> 50% DES SALARIÉS DU PRIVÉ

se sont mis en arrêt-maladie en 2022, selon le Baromètre annuel Malakoff Humanis. Une hausse notable survenue entre 2019 et 2022 notamment chez les plus jeunes et les cadres. Les affections psychologiques seraient la principale cause des arrêts longs.

ACTUALITÉ SOCIAL SANS FRONTIÈRES



PANAMA

LE CANAL BLOQUÉ PAR LA PÉNURIE D'EAU

La sécheresse récurrente due au réchauffement climatique montre ses effets sur la navigation. En effet, le canal de Panama, qui relie l'océan Atlantique et l'océan Pacifique, est alimenté en eau par une série de lacs artificiels. Or, bien que la région soit très pluvieuse, la hausse des températures induit une évaporation renforcée, qui impacte le niveau d'eau du canal. La tolérance des bateaux est donc passée de 50 pieds à 47,5 pieds, interdisant le passage à un certain nombre de gros porteurs ou les contraignant à transporter moins de marchandises pour élever le tirant d'eau. Ces épisodes de restrictions dus aux sécheresses sont de plus en plus fréquents, obligeant l'administration du canal à ajuster en permanence les règles d'utilisation. Sans compter que ces contraintes, souvent édictées du jour au lendemain, ont également un impact sur les temps de transit et donc sur l'économie du transport maritime mondial.

ALLEMAGNE

UNE VICTOIRE SANS PRÉCÉDENT POUR LE SYNDICAT VER.DI

C'est l'aboutissement d'un bras de fer débuté en août dernier avec le gouvernement fédéral : le syndicat géant Ver.di (Vereinte Dienstleistungsgewerkschaft, littéralement « syndicat unifié des services ») avait alors annoncé un vaste mouvement destiné à assurer des augmentations de salaires dans le privé comme dans le public à ses quelque 2,5 millions d'adhérents, face à l'inflation galopante. Mobilisation du secteur aéronautique, des transports, et la menace d'une grève illimitée touchant le ramassage des ordures, les crèches, les écoles, les services administratifs, ont eu raison des pouvoirs publics qui ont concédé des augmentations substantielles : d'ici à un an, la plupart des salariés et fonctionnaires concernés bénéficieront d'une revalorisation de plus de 11 %, allant jusqu'à 16,9 % pour les revenus les plus modestes. Une victoire pour le syndicat, qui devrait coûter près de 4,95 milliards d'euros à l'État fédéral dans les 24 prochains mois. Un précédent que ne manqueront pas de suivre les autres syndicats.

SUISSE

LA CROIX-ROUGE EN GRANDE DIFFICULTÉ



430 millions de francs suisses! C'est ce qu'il manque au Comité international de la Croix-Rouge (CICR) pour boucler son budget de 2023. En conséquence, l'organisation humanitaire a annoncé le licenciement de 1 800 salariés, dont la plupart sont sur le terrain à l'étranger. Selon l'institution helvétique, cette situation s'explique par la hausse des dépenses humanitaires. En effet, depuis 2013, les besoins auraient plus que doublé. En 2023, 340 millions de personnes nécessitaient une aide humanitaire d'urgence, contre 140 millions dix ans plus tôt. Or, parallèlement, la plupart des

pays donateurs ont annoncé la réduction de leur contribution. De leur côté, des membres du personnel dénoncent un manque d'anticipation et une mauvaise gestion par l'ex-président, Peter Maurer.

EUROPE

POUR UN DÉVELOPPEMENT PLUS DYNAMIQUE DES MOBILITÉS ÉLECTRIQUES



Afin de stimuler la transition technologique vers les moteurs non thermiques, le Parlement européen est bien conscient que seule la légifération peut porter des fruits rapides. C'est pourquoi les États membres s'intéressent non seulement à la production de nouveaux véhicules, mais à l'ensemble des infrastructures et services nécessaires pour leur entretien. C'est le cas des bornes de recharge électriques, grâce au cadre AFIR (Alternative Fuels Infrastructure Regulation) qui devrait entrer en vigueur fin 2023, afin d'imposer un certain nombre de normes. Ainsi par exemple, dans un accord signé fin mars, tous les États européens devront avoir équipé, d'ici 2025, leurs axes principaux (autoroutes, grandes nationales) de bornes de recharge électrique rapides tous les 60 km, et sur les routes secondaires ces bornes ne devront pas être espacées de plus de 100 km. Ce qui devrait, à très court terme, modifier drastiquement nos paysages.

ACTUALITÉ SOCIAL SANS FRONTIÈRES

MEXIQUE: LES « VENDEUSES DE VENTRE » FONT RECETTE



Au Mexique, si la gestation pour autrui (GPA) n'est pas explicitement permise par la loi, elle n'est pas interdite, ce qui lui confère une autorisation de fait. L'absence de législation a toutefois un impact : la pratique n'est quasiment pas encadrée. Ainsi, de nombreuses femmes issues des populations les plus pauvres mettent en location leur utérus pour porter les enfants d'un couple le plus souvent étranger, en particulier en provenance d'Europe où cette pratique est illégale. Malgré des contrats édités par les intermédiaires, agences, avocats, cliniques..., la protection des gestantes est bien souvent déficitaire, et en cas d'incident, une fausse-couche par exemple, rien n'est prévu pour compenser les frais médicaux et l'impact psychologique. De plus, en l'absence d'encadrement juridique, le statut de l'enfant est toujours aléatoire, et la reconnaissance de parentalité des parents d'intention dépend du bon vouloir d'un juge. C'est pourquoi plusieurs ONG tentent de faire inscrire cette pratique dans la loi.

CANADA

L'ALBERTA DANS LES FLAMMES

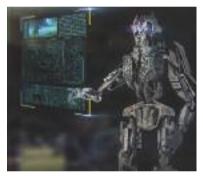


Connue pour ses spectaculaires paysages naturels, l'Alberta est chaque année confrontée à des incendies de forêts. Mais ceux-ci dépassent désormais en ampleur tout ce que le pays a connu.

Début mai, 410 000 hectares étaient déjà partis en fumée dans cette province, soit le double de ce qui est comptabilisé pour une année entière « normale ». Les chercheurs observent avec la plus grande inquiétude ce phénomène lié au réchauffement climatique. Pourtant, le gouvernement de la province ainsi que ses habitants semblent vivre dans le déni des causes industrielles de cette situation : l'Alberta produit à elle seule 80 % de la production d'hydrocarbures du pays, avec 131 000 emplois à la clé, et des abaissements fiscaux importants pour la population grâce à cette manne. Et le projet du résident Justin Trudeau de s'attaquer aux causes du changement climatique est très mal perçu par la population de la province.

MONDE

LE DÉVELOPPEMENT DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE MENACE 14 MILLIONS D'EMPLOIS



Selon un rapport du Forum économique mondial paru début mai, le développement des intelligences artificielles pourrait coûter leuremploi à de nombreux être humains. Plus précisément, ce rapport estime que d'ici à 2027, 83 millions d'emplois pourraient disparaître en rai-

son des nouvelles technologies. Mais en « contrepartie » 69 millions de nouveaux postes pourraient être créés, soit un solde de 14 millions d'emplois en moins. Cette révolution technologique pourrait avoir pour conséquence que près d'un quart des salariés au niveau mondial changeraient de métier. Les auteurs du rapport distinguent également ce qui est du ressort de l'automatisation des tâches d'exécution, déjà en œuvre, et l'intelligence artificielle qui pourrait progressivement remplacer l'humain dans des tâches de raisonnement, de communication ou de coordination.



PORTUGAL : QUAND LA CRISE DU LOGEMENT EMPÊCHE LES JEUNES DE QUITTER LE NID...

Cherté des loyers, manque de logements disponibles... la situation du logement au Portugal touche particulièrement les jeunes. D'après Eurostat, 56 % des 25-34 ans vivent encore chez leurs parents (contre 46 % en Espagne et 15 % en France). Dans ce pays où les prix de l'immobilier ont augmenté de 20 % en 2022, le Premier ministre Antonio Costa tente d'endiguer le phénomène avec un plan présenté fin mars au conseil des ministres qui prévoit le plafonnement des loyers, l'interdiction de l'inscription de nouveaux meublés touristiques ou encore l'obligation pour les propriétaires d'un bien inoccupé depuis deux ans ou plus situé en zone dense de le mettre en location pour un prix plafonné par la loi à un tiers des revenus des locataires. Des mesures importantes, mais qui sont loin d'être plébiscitées par les autres partis, plus soucieux du dynamisme des investissements immobiliers que de fournir un toit et des perspectives à de jeunes ménages.

UNE INQUIÉTANTE AUGMENTATION DE L'INSÉCURITÉ

Jusqu'alors épargné par le banditisme, le Chili connaît depuis quelques années une recrudescence des violences. En cause, une forte augmentation de la présence des réseaux de trafiquants de drogues, mais aussi la circulation beaucoup plus importante d'armes à feu, obtenues par contrebande, et qui transforment une simple altercation en crime sanglant. Ainsi, les statistiques du ministère de l'Intérieur font état d'une augmentation de 30 % des actes violents entre 2019 et 2022. Avec l'apparition de crimes jusqu'alors inconnus, comme des braquages de voitures à main armée, des enlèvements ou même des meurtres commandités. De quoi réveiller une psychose chez les habitants qui placent maintenant la sécurité comme première priorité de l'action publique. Le gouvernement a récemment promulgué une loi d'urgence donnant plus de latitude aux policiers, mais travaille également sur des mesures pour rassurer la population, en démultipliant la présence policière dans les quartiers les plus sensibles, dans le cadre de son plan « rues sans violences ».



HONGRIE

LA COMPLEXE ÉQUATION DE L'IMMIGRATION



Il y a immigration et immigration... Le premier ministre hongrois, Viktor Orban, l'a bien compris. Car la Hongrie est un des pays de passage pour des cen-

taines de milliers de gens désireux de rejoindre l'Europe de l'Union, principalement en provenance du Proche-Orient et d'Afrique. Ceux-là, M. Orban n'en veut pas et l'affiche haut et fort. Pourtant, son pays est au bord d'un gouffre démographique, avec une natalité en berne et la perte en dix ans de 30 0000 habitants (sur 9,6 millions). C'est pourquoi certains secteurs économiques étant en grave danger de pénurie de main-d'œuvre, le gouvernement va rechercher, à grand renforts de publicité et d'agences de recrutement dans le continent eurasiatique (Mongolie, Indonésie) des « travailleurs invités », assorti d'un permis de séjour de 2 ans. Ainsi, en 2022, cette immigration choisie a augmenté de 14 %, passant à 86 000 personnes, et pourrait encore fortement augmenter dans les prochaines années.

MONDE

LA FAIM DANS LE MONDE PROGRESSE



Publié le 3 mai dernier, le dernier rapport de l'ONU sur la crise alimentaire mondiale résonne d'un timbre très inquiétant. Les Nations unies ont en effet mis en place des indicateurs de suivi depuis 2017 sur ce fléau qui devient de plus en plus menaçant avec le changement climatique. Or, ce sont aujourd'hui plus de 250 millions de personnes qui sont en insécurité alimentaire aiguë, soit trois fois plus qu'il y a six ans. En préambule du document, le secrétaire général de l'ONU Antonio

Guterres n'hésite pas à parler de « l'échec de l'humanité à (...) éradiquer la faim et parvenir à une meilleure sécurité alimentaire pour tous ». En première cause, les chocs économiques (y compris celui occasionné par le Covid-19), suivi immédiatement par la recrudescence des conflits armés, et en troisième position l'aggravation des conditions climatiques. Trois facteurs, souvent cumulés, qui impliquent de nécessaires et importants changements systémiques dans la gouvernance mondiale.

UKRAINE

HARO SUR LA CORRUPTION

Certes, l'Ukraine a fort à faire militairement face à l'invasion russe, mais elle n'en n'oublie pas pour autant de faire fonctionner ses rouages administratifs. C'est ainsi que le 15 mai, le bureau national anti-corruption (NABU) a démantelé un système permettant à la direction et aux juges de la Cour suprême, plus haute instance judiciaire du pays, de toucher des pots-de-vin. Le président de la Cour, Vsevolod Kniaziev, ainsi qu'un autre haut magistrat ont été arrêtés pour une somme à hauteur de 2,5 millions d'euros, mais l'enquête se poursuit car d'autres responsables doivent être identifiés. Dans ce pays où la corruption a toujours été présente, de l'échelon le plus modeste au plus important, le président Zelensky avait fait de la lutte contre ce fléau l'une de ses principales promesses électorales en 2019, en particulier dans l'optique d'une adhésion à l'Union Européenne. Et ce sujet est plus que jamais d'actualité, à l'heure où le pays dépend de façon vitale des aides occidentales.

LE DESSIN DU MOIS

PAR XAV



PAR CHRISTOPHE ROBERT

Héritières des caisses de prévoyance des corporations du XVIIe siècle, les mutuelles ont connu bien des bouleversements au cours de l'histoire. Et l'histoire pourrait bien se répéter. Car si ces structures sont censées mutualiser les dépenses de soin entre tous leurs adhérents dans le cadre de l'économie sociale et solidaire, l'actualité récente témoigne non seulement de l'existence de dérives inquiétantes impactant leur fonctionnement, mais également de raisons invitant à nous interroger sur la pérennité de ce modèle.



L'ORAGE

L'annonce a sonné comme un coup de tonnerre. Le 14 février dernier, la Fédération nationale de la mutualité française (FNMF) a fait savoir qu'elle préparait un Plan de sauvegarde de l'emploi (PSE) prévoyant la suppression de plus de 60 postes sur les quelque 240 qu'elle emploie. « Il s'agit de la traduction du projet d'entreprise 2023-2027 qui s'articule autour de trois axes stratégiques (l'influence, l'animation du mouvement et l'innovation) », explique alors la directrice générale de la Mutualité française, Séverine Salgado, prenant soin de souligner : « Ce projet d'entreprise s'accompagnera d'une réorganisation de la fédération pour assurer un retour à l'équilibre économique ». Du côté des élus du Comité social et économique (CSE), on dénonce immédiatement « la violence et la brutalité du dispositif », tout en contestant « le motif économique avancé par l'employeur, et sa précipitation à vouloir licencier plus de 25 % du personnel dans un délai aussi court que rien ne justifie ». Comment en est-on arrivé à une telle situation ? Du côté des mutuelles, on invoque la réduction progressive des parts de marché au profit des organismes relevant du Code des assurances. Un argument discutable selon Daniel Rosenweg, journaliste d'investigation qui analyse ce sujet depuis plusieurs années (lire interview page 26-27), « car les mutuelles sont des organismes affiliés au Code de la mutualité, mais elles appartiennent aux complémentaires-santé, dans lesquelles on retrouve depuis toujours trois groupes : les assureurs privés, les institutions de prévoyance (IP) et les mutuelles ». De plus, la perte de parts de marché n'est pas la cause mais la conséquence du déclin. L'analyse de la situation s'avère donc bien plus complexe.

DES FRAGILITÉS CONNUES

Ce n'est pas la première fois que les mutuelles se trouvent brutalement placées sous les feux de la rampe. En novembre 2021 déjà, le torchon commençait à brûler entre le ministre de la Santé, Olivier Véran, et la Mutualité française. À l'époque, le ministre de la Santé avait reproché à cette dernière des frais de gestion

COMPLÉMENTAIRES SANTÉ : DE QUOI PARLE-T-ON ?

Parmi les *organismes complémentaires d'assurance maladie* (OCAM), on distingue en réalité trois grandes familles d'acteurs :

- Les (vraies) mutuelles Historiquement spécialisées en assurance santé, elles ont été qualifiées ainsi, car elles mutualisaient les dépenses de soin entre tous leurs adhérents. Généralement associations à but non lucratif, elles sont dirigées par un président élu par les sociétaires et sont soumises au Code de la mutualité. Premières en nombre, avec 310 entités, les mutuelles, en recul, détiennent 49 % du marché.
- Les institutions de prévoyance (IP) Interdites de bénéfices et également contraintes de réinvestir les excédents éventuels, elles se distinguent par leur mode de gouvernance, paritaire, avec un conseil d'administration composé à parts égales de représentants des employeurs et des salariés. Les IP, qui se sont spécialisées dans les contrats collectifs d'entreprises, sont régies, elles, par le Code de la sécurité sociale. À 26, elles gèrent 17 % du marché.
- Les sociétés d'assurance Organismes de droit privé à vocation lucrative assumée, ces compagnies sont dirigées par un président nommé par les actionnaires auxquels est reversé tout ou partie du bénéfice. Deuxième acteur du marché de la santé avec une part de 34 %, en hausse constante, ces sociétés, qui relèvent du Code des assurances, sont au nombre de 103.

Source: Le livre (très) noir des mutuelles, Daniel Rosenweg



excessifs, de l'ordre de près de 7 milliards d'euros (20 % des dépenses des mutuelles). En réponse, le président de la Mutualité française, Éric Chenut, avait souligné les efforts engagés, arguant d'une baisse des coûts de gestion de 1,4 % en 2019 et de 2 % en 2020. Pas de quoi cependant convaincre le Sénat, qui décidait de voter un amendement visant à demander aux mutuelles près de 500 millions d'euros pour réduire le déficit de la Sécurité sociale. Une demande d'autant plus justifiée que, selon Élisabeth Doisneau, sénatrice de la Mayenne à l'origine de cet amendement, « les mutuelles ont économisé 2,2 milliards d'euros avec le Covid. Lorsque les Français étaient coincés chez eux à cause des confinements, ils sont moins allés se faire soigner. Leurs dépenses ont baissé ».

C'est dans ce contexte de défiance que l'idée de mettre en place une « Grande Sécu » s'est développée. Un dispositif qui consisterait à faire prendre en charge la totalité des frais (hors dépassements, dépenses qui ne sont pas dans le périmètre de la Sécurité sociale actuellement...) par l'Assurance maladie, remplaçant ainsi les mutuelles. Un moyen permettant au passage de réduire drastiquement des frais de gestion démultipliés du fait de la pluralité des acteurs. Cette perspective donnera lieu à réflexion au sommet de l'État, sur la base notamment d'un rapport rendu par le Haut Conseil pour l'avenir de l'Assurance maladie (HCAAM) en janvier 2022, sur L'évolution des liens entre la sécurité sociale et les mutuelles. Ce rapport soulignait « la nécessité d'une démocratisation renforcée du système de santé impliquant tous les acteurs au plus près des territoires et des assurés sociaux ». Parmi les pistes envisagées par le HCAAM, figurait en particulier celui de la généralisation du système des affections de longue durée (ALD) à l'ensemble des patients et des prises en charge. Las, ce projet sera finalement enterré. « Je ne crois pas au modèle de cathédrale unique, le monde mutualiste joue un rôle très important », déclarera le président de la République, le 17 mars 2022, lors de la présentation de son programme de campagne aux journalistes. De quoi rassurer le mouvement mutualiste quant à son avenir et le maintien de sa liberté d'action.

CONCURRENCE PERVERSE

Car cette liberté d'action apparaît d'autant plus précieuse pour les mutuelles que celles-ci ne cessent de diversifier leurs sources de revenus, allant pour certaines jusqu'à s'impliquer dans des opérations légales mais inattendues de la part d'une mutuelle, comme l'acquisition en nue-



propriété de logements. Malgré cela, en l'espace de deux décennies, elles ont vu leurs parts de marché des complémentaires-santé passer de 59 % à moins de 50 %. En cause, la sévère concurrence imposée par le développement des systèmes assurantiels. « La réduction des parts de marché des mutuelles au profit des organismes du Code des assurances est considérable », rappelle Anne Rodier, journaliste au Monde, qui souligne que « depuis 20 ans, plus de 10 points de pourcentage de la part des cotisations en contrats de santé ont basculé des mutuelles





vers les assurances ». Ce contexte concurrentiel entre mutuelles et assurances semble surtout connaître assez peu de limites. « À force d'être en concurrence frontale avec les assureurs à but lucratif, les mutuelles santé se mettent à leur ressembler », commente en ce sens

Ricardo Saez, délégué syndical CFDT à la FNMF. Et dans ce contexte où tous les coups sont permis, il ne serait plus rare de voir des cadres dirigeants du monde des assurances débauchés par celui des mutuelles...

Mais qui dit concurrence dit aussi restructurations. « Pour réduire leurs frais de gestion et répondre aux nouvelles exigences

réglementaires de solvabilité, les mutuelles santé se sont engagées dans une course à la taille. Ce mouvement de concentration a donné naissance à des géants tels que les groupes Aésio (né du rapprochement d'Adrea, Apreva et Eovi-MCD) ou Vyv (Harmonie Mutuelle, la MGEN,

la MNT, Smacl Assurances et MMG) », explique Sabine Germain dans les colonnes de notre confrère Alternatives économiques. Ainsi, en l'espace de 20 ans, le nombre de mutuelles est passé de plus d'un millier à un peu plus de 300. Résultat : les ressources de la Mutualité

> française, chargée de les fédérer, s'en sont trouvées diminuées d'autant.

> Reste que les potentielles sources d'économies au niveau des frais de gestion ne se situent pas forcément là où on pourrait le penser. Régulièrement épinglées dans la presse satirique, certaines « dérives » pourraient prêter à sourire si elles ne frisaient

pas l'indécence : Congrès annuel de la Mutualité française organisé à l'automne dernier à Marseille pour un coût de 4,2 millions d'euros, voyage d'étude aux États-Unis à plus de 120 000 euros réunissant 25 collaborateurs, rémunérations de dirigeants

«LE NOMBRE DE MUTUELLES EST PASSÉ D'UN MILLIER À UN PEU PLUS DE 300 **EN 20 ANS»**

DOSSIER

dépassant allègrement les 600 000 euros annuels... Difficile surtout, face à de telles réalités, d'exiger des salariés aux antipodes de ces niveaux de rémunération de prendre la porte dans le cadre d'un plan social au nom d'une « simplification de l'organisation ».

ASSURÉS OUBLIÉS

Plus grave, les principales victimes des dérives du système mutualiste sont en réalité les assurés eux-mêmes. En effet, le montant de leur cotisations ne cesse de croitre depuis des années. En l'espace de 15 ans, le coût moyen d'un contrat individuel est ainsi passé de 468 euros à plus de 883 euros annuels, soit une hausse de 73,3 %. Si certaines mutuelles ont tenté d'expliquer cette augmentation par l'inflation, elles ont pourtant rapidement été contredites par les associations de consommateurs, à commencer par l'UFC-Que choisir, mais également par les données officielles du ministère de la Santé. Les

conditions de couverture des assurés ont-elles pour autant été renforcées ? Rien de moins sûr. Parmi les autres dérives constatées chez certains organismes complémentaires de santé, difficile de passer sous silence également la pratique des « sur-complémentaires ». Dans ce cadre, des organismes mutualistes proposent un « package de base », certes pas très couvrant mais peu onéreux afin de gagner le marché de l'assurance collective. Une fois que

l'usager réalise qu'il n'est pas bien couvert, la mutuelle lui propose alors une « sur-complémentaire » afin d'être mieux remboursé...

À cela s'ajoute une autre donnée alarmante : la couverture mutualiste demeure encore aujourd'hui un rêve inaccessible pour un Français sur cinq. Plus précisément, on estime à 3,5 millions le nombre de patients qui déclarent renoncer à une mutuelle santé pour raison financière. Dans la tranche des 16-24 ans, la proportion de renoncements dépasse les 500 000 patients.

LES MAIRES RÉAGISSENT

Confrontées à ces (trop) nombreux habitants ayant renoncé à une complémentaire santé faute de moyens, certaines communes ont décidé d'agir à leur niveau pour mettre en place des « mutuelles communales ». De Fontenay-sous-Bois (51 000 habitants) à Bobigny (55 000 habitants), en passant par Givors (20 000 habitants) ou encore Dinard (10 000 habitants), quelque 3 000 communes ont aujourd'hui fait ce choix dans l'Hexagone. La formule semble surtout séduire des villes d'une certaine importance démographique, à l'exemple encore de Saint-Amand (16 000 habitants) et de Chambéry (59 000 habitants) qui ont instauré ce nouveau service il y a quelques semaines. Le service n'est évidemment pas géré directement par la commune. Il s'agit en réalité de contrats de couverture négociés collectivement entre une mutuelle et une collectivité en fonction du nombre d'habitants et de leurs besoins. Raison pour laquelle l'importance démographique entre directement en compte. Mais la formule séduit aussi des communes de moindre importance, comme Nesle, dans la Somme, et ses 2 300 habitants. Elle aussi s'apprête à lancer sa « mutuelle communale ». Son choix fait suite à une enquête réalisée auprès de la

population avec le centre communal d'action sociale (CCAS) qui met en évidence une réalité locale. « 32 % des personnes interrogées ont souligné avoir renoncé à des soins médicaux, à une consultation ou à des équipements majoritairement parce qu'ils ne pouvaient pas avancer les frais avant l'attente du remboursement. Enfin, 97 % ont déclaré être intéressées par le fait que la commune propose de leur faire bénéficier d'une mutuelle

à tarif avantageux », explique son maire, Frédéric Demule. Pour l'heure, la municipalité va ouvrir une consultation afin de trouver une convention de partenariat non exclusive. « Cela nous permettra, le cas échéant, de pouvoir changer de mutuelle en fonction des tarifs et d'apporter la meilleure solution aux administrés », poursuit le maire. À Dinard, où une mutuelle communale a été mise en place dès septembre 2021, c'est La Mutuelle Familiale qui a été retenue pour proposer des garanties et des tarifs négociés différents de l'offre classique « tout public » de l'opérateur mutualiste. « Ces tarifs sont généralement inférieurs de 20 à 30 % aux tarifs classiques », se félicite la municipalité. C'est une belle performance. Mais si ces solutions locales s'avèrent généralement positives, elles ne règlent qu'un aspect de la problématique plus vaste de l'utilité des complémentaires santé.

«EN L'ESPACE DE 15 ANS, LE COÛT MOYEN D'UN CONTRAT INDIVIDUEL EST PASSÉ DE 468 € ANNUELÀ PLUS DE 883 €, SOIT UNE HAUSSE DE 73,3 % »



LE SYSTÈME INSPIRANT D'ALSACE-MOSELLE

Pour l'heure, d'autres modèles mériteraient d'être remis au goût du jour si l'on veut mettre un terme à la privatisation rampante de la couverture santé. Et à défaut de revoir surgir dans le débat l'idée d'une « Grande Sécu », comme évoquée précédemment, c'est aujourd'hui vers le système original du « Régime local » instauré en Alsace-Moselle que se tournent les regards. Daniel Rosenweg nous en décrit les caractéristiques : « Il s'agit d'un dispositif unique qui regroupe la complémentaire santé et l'assurance obligatoire. C'est donc un seul organisme, le Régime local d'assurance maladie Alsace-Moselle, qui gère la totalité de la couverture de soins. Issu de la période où la région était sous domination allemande avec le chancelier Bismarck, il a été conservé jusqu'à nos jours. Un système vertueux car les cotisations sont calculées sur les revenus, et non sur le risque. Dans le reste de la France, plus vous présentez des risques de santé, plus vous payez cher. Le principe de la solidarité intergénérationnelle, qui était

historique dans le domaine des mutuelles, a quasiment disparu. Le fonctionnement en Alsace-Moselle est beaucoup plus juste. C'est bien là l'esprit originel de la Sécurité Sociale: 'vous cotisez en fonction de vos moyens, vous recevez en fonction de vos besoins'. De plus, étant donné qu'il n'y a qu'un seul organisme, il n'y a qu'un seul collecteur. Les frais de gestion du régime d'Alsace-Moselle représentent moins de 2 %. C'est l'URSSAF qui va chercher toutes les cotisations, cela ne coûte pas grand-chose. Ils ont même baissé leur cotisation, alors que tous les autres organismes l'ont augmentée. Ce système est également paritaire, avec des syndicats qui incarnent un véritable contre-pouvoir au sein de l'institution. »

Cette description est d'autant plus fidèle que les enquêtes d'opinion montrent qu'il est fortement apprécié par les habitants de cette région. C'est pourquoi on ne peut s'empêcher, comme le suggère Daniel Rosenweg, de penser que « ce système présentant beaucoup plus d'avantages, je ne comprends pas qu'on n'entame pas aujourd'hui sa généralisation. »

QUESTIONS À DANIEL ROSENWEG

Grand reporter spécialiste de l'économie de la santé, Daniel Rosenweg est l'auteur de l'ouvrage « *Le livre (très) noir des mutuelles* », paru chez Albin Michel en 2021. Rencontre.



Le Jas: Pourquoi votre livre n'a-t-il pas eu le même écho que l'enquête de Victor Castanet sur les Ehpad privés lucratifs?

Daniel Rosenweg: Il a tout de même rencontré un certain succès car j'ai été invité par quelques émissions pour en parler. Le livre de mon confrère Victor Castanet sur les maisons de retraite est sorti deux semaines après le mien. Son sujet, qui concerne nos parents ou nos grands-parents, est hautement plus sensible. Et il dévoilait non seulement les pratiques financières de certaines entreprises du secteur, mais aussi et surtout la maltraitance dans les maisons de retraite. Par ailleurs, l'actualité n'aime pas trop traiter deux sujets forts en même temps, c'est pourquoi mon livre est passé plus inaperçu. J'aurais pourtant aimé que la collectivité se saisisse de ce sujet pour qu'on puisse bousculer les choses. Cela n'a pas été le cas, je le regrette. Mais étant moi-même journaliste, je sais qu'informer c'est aussi choisir.

Le Jas: Vous ne pensez pas que certaines personnes ont eu peur de cet ouvrage et ont essayé d'atténuer sa portée?

D.R.: En effet, certains sujets que j'aborde auraient dû faire réagir, comme la rémunération des dirigeants. Pour m'assurer qu'il n'y aurait pas de soucis, j'ai même fait relire mon enquête par un avocat. Or, j'ai été surpris du silence des mutuelles. Il y a simplement eu une tentative de critique sur les réseaux sociaux, où quelqu'un a écrit sous une publication : « J'ai lu le bouquin de Daniel Rosenweg ce week-end. J'ai vraiment perdu mon temps. Fausses informations, chiffres non vérifiés ». Or, c'est exactement l'inverse puisque j'ai recroisé et cité toutes mes sources. Sources qui sont généralement des sources officielles comme la Dress [Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques, NDLR]. J'ai recherché l'identité du détracteur, qui s'est avéré diriger un cabinet de conseil qui travaillait essentiellement avec des complémentaires santé. De même, sur France Bleu, à deux reprises, j'ai pu débattre avec l'actuel président de la Mutualité Française, qui est aussi responsable de la région PACA. À chaque fois, il n'a fait qu'affirmer que les chiffres étaient délirants, sans apporter le moindre élément factuel.

Le Jas: On sait que la Mutualité Française effectue une grosse restructuration qui concerne un quart de son personnel. Etes-vous étonné de cette situation, ou est-ce que vous la pressentiez?

D.R.: Cette crise ne m'a pas étonné, car depuis plusieurs années on pouvait voir l'évolution défavorable des mutuelles dans le paysage des complémentaires-santé. C'est d'abord dû à l'importance des frais de gestion. Sur 100 euros de cotisation hors

DES MUTUELLES GÉNÉREUSES AVEC LEURS DIRIGEANTS

Si l'esprit mutualiste devrait inciter à être raisonnable, le montant des rémunérations octroyées à leurs dirigeants laisse pour le moins perplexe, comme le relève notamment *Le livre (très) noir des mutuelles*.

1 million 615 000 euros bruts perçus en 2019 par le PDG de Covéa, Thierry Derez

418 000 euros brut pour Dominique Mahé, en tant que président de la MAIF

450 000 euros annuels pour Daniel Havis lorsqu'il était PDG de la Matmut

641 000 euros bruts en 2018 pour Pascal Demurger, directeur général de la MAIF (663 466 euros en 2021)

505 000 euros bruts pour Jean-Marc Raby, ex-DG de la Macif.

taxe, il y a 20 euros pour faire tourner la maison, et l'assuré ne recoit que 80 € de remboursement. C'est quand même énorme, car les dépenses de gestion proviennent notamment d'une guerre fratricide entre les assureurs privés, les IP [institutions de prévoyance, NDLR] et les mutuelles. Tout ceci engendre des dépenses considérables de publicité, alors que le marché est mature et saturé. Par conséquent, la publicité ne sert pas à trouver des nouveaux mutualistes, mais simplement à rogner la part de marché des autres. Tout cela ne rapporte rien à la collectivité mais coûte en revanche plus de 3 milliards d'euros par an au système des complémentaires santé! C'est plus que le budget accordé aux frais d'administration. Ça en dit long sur l'inutilité de ce système. Si on avait une assurance maladie universelle, on n'aurait pas besoin de dépenser de telles sommes pour aller chercher l'assuré chez les autres. Par ailleurs, le nombre de mutuelles a été divisé par cinq depuis 20 ans, et il n'y a plus que 350 mutuelles aujourd'hui. Or, en dépit de la baisse du nombre de mutuelles, on n'a vu aucune économie d'échelle. À quoi finalement ont servi ces concentrations? Puisque les assureurs privés quant à eux ont réussi à augmenter leur part de marché. Le privé est donc en train de gagner cette guerre. Au bout du compte, les mutuelles vont disparaître au profit des assureurs privés. On aura privatisé en douce la complémentaire-santé. À qui la faute? Aux gouvernements successifs, mais aussi aux dirigeants des mutuelles qui ont perdu l'esprit originel de la mutualité.

Le paradoxe, c'est que ces mutuelles ont encore un trésor de guerre, souligné par un rapport de la Dress sur l'année 2021, publié en 2022. Elles ont une trésorerie bien supérieure aux minimums légaux, même si elles ont toujours nié détenir cette manne. En vérifiant les chiffres, on s'aperçoit que certaines mutuelles disposent de cinq fois plus d'argent de côté - dans des immeubles, dans des vignobles... - que ce qu'impose la réglementation. Pourquoi n'utilisent-elles pas cet argent pour baisser les cotisations des adhérents plutôt que de les augmenter chaque année? En 2022, on est entre 75 et 118 € de cotisation en plus par assuré. Selon UFC-Que choisir, pour 20 % des assurés, c'est plus de 240 € de hausse. L'esprit mutualiste a disparu, et les mutuelles vont disparaître avec.

Le Jas: Ce sont donc toutes ces raisons qui expliquent votre plaidoyer pour le modèle de l'Alsace-Moselle décrit dans notre dossier. Pouvez-vous nous en dire plus?

D.R.: Cela part d'un autre constat que nous n'avons pas encore évoqué, la problématique des contrats d'assurance santé collectifs, issue de la loi de 2015, faisant obligation aux entreprises de proposer une couverture complémentaire santé à tous leurs salariés à partir du 1er janvier 2016. Ce marché est depuis au cœur de la guerre que se livrent mutuelles et assurances. Car toutes les complémentairessanté ont fait du dumping : elles ont vendu leurs contrats en decà de leur coût. Pour preuve, en 2022 le secteur de l'assurance collective a encore perdu 743 milliards d'euros. À l'inverse, sur l'assurance santé individuelle, les contrats sont bénéficiaires de 792 milliards d'euros. On s'aperçoit donc que ce sont les contrats individuels qui financent la guerre des prix dans le collectif. Or, légalement, les contrats devraient être à l'équilibre. Il faut donc s'attendre à 20-30 % de hausse des tarifs des assurances collectives pour que les contrats soient à l'équilibre. On voit bien à nouveau tout l'intérêt d'un système unique comme celui d'Alsace-Moselle, qui par sa simplicité gomme tous les défauts d'une concurrence nocive.

« ON PEUT RAPPROCHER ALTÉRITÉ ET FRATERNITÉ »

On ne présente plus Boris Cyrulnik, célèbre neuropsychiatre, spécialiste des questions de résilience chez les enfants et leurs familles, et auteur de très nombreux ouvrages cliniques et autobiographiques. Lors d'une rencontre avec Jean-Louis Sanchez, notre directeur éditorial, Boris Cyrulnik a accepté de faire un pas de côté par rapport à ses sujets de prédilection pour parler de fraternité. Des réflexions issues non seulement de sa longue pratique professionnelle mais aussi de son histoire personnelle.

Jean-Louis Sanchez: Derrière tous vos travaux transparaît un souci constant de développement des liens sociaux, de la confiance, de l'engagement... Au fond, n'êtesvous pas d'abord et avant tout un militant de la fraternité?

Boris Cyrulnik: Oui bien sûr, car on peut rapprocher altérité et fraternité. Nul ne peut devenir lui-même sans altérité. Il s'agit d'une nécessité biologique, car s'il n'y a pas un « autre», le cerveau n'est pas stimulé, et on acquiert une dysfonction cérébrale, une vision du monde déformée. Dans mon domaine, depuis que je travaille sur ce sujet, j'ai pu mesurer combien la solitude est la pire agression neurologique, affective, psychologique et sociale. On ne peut pas vivre sans « autre». Ce qui ne veut pas dire que c'est facile de vivre avec cet autre. S'il y a un autre, c'est qu'il est forcément différent et n'a pas la même vision du monde, éventuellement, il n'a pas le même sexe, la même langue, il n'est pas arrivé au monde au même moment. Il y a donc forcément des divergences. Mais sans cette différence il n'y a

pas d'enrichissement. C'est le contraire de la culture individualiste, de plus en plus envahissante, qui nous fait croire que l'individu pourrait s'épanouir tout en étant coupé de son milieu naturel. Or c'est absurde. De plus, j'ajoute qu'il est

« L'ÉCOLOGIE ET L'ENVIRONNEMENT HUMAIN PARTICIPENT AUSSI À LA CONSTRUC-TION DE NOTRE PERSONNALITÉ »

aujourd'hui reconnu que l'écologie et l'environnement humain participent aussi à la construction de notre personnalité. Les rituels sociaux ne sont pas les mêmes en haut des montagnes et dans les plaines, parce que l'adaptation au milieu naturel n'est pas la même. L'intérêt de la fraternité est donc précisément de promouvoir l'importance de l'altérité, pour son enrichissement personnel et pour la survie du groupe.

J-L. S: C'est bien le sens du pacte républicain. Et contrairement à l'opinion dominante qui délaisse la fraternité, celle-ci est primordiale dans le triptyque. Car elle oriente la liberté et l'égalité vers la consolidation du vivre-ensemble et non pas la destruction des rapports sociaux par un excès d'individualisme et de consumérisme. La fraternité a pour principale fonction de rappeler l'importance de l'interdépendance. Et aujourd'hui le pacte républicain n'a jamais été aussi nécessaire. Pourtant, les obstacles à le décliner dans sa totalité sont de plus en plus nombreux. Il y a même une chaîne de télévision dont le slogan est « liberté, égalité, actualité », comme si la fraternité n'avait plus de sens. Comment expliquez-vous ce délaissement?

B.C.: Pour imager ma réponse, je dirais que le danger est le chiffre 1: il n'y a qu'une vérité, qu'un Dieu, qu'une manière de penser – celle de mon chef, de mon tyran, de mon clan –, il n'y a qu'une seule religion, qu'une seule vérité économique... Cela, c'est le langage totalitaire. Malheureusement, on voit actuel-

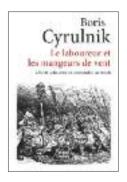


lement que ce langage totalitaire, que je croyais disparu après la Seconde Guerre mondiale, retrouve toute sa vigueur aujourd'hui. On voit même à nouveau des peuples voter démocratiquement pour élire un dictateur. Et ce danger n'épargne personne, pas même notre pays.

«IL S'AGIT DE S'ADAPTER EN SE TRANSFORMANT»

Par opposition, le chiffre 2 représente la fraternité. Et il est le cœur de la démocratie. Avec le chiffre 2, je peux avoir une religion et vous une autre, c'est plutôt stimulant. On peut explorer, s'expliquer, s'accepter même si on a des représentations du monde différentes. Si on a des croyances économiques différentes, des croyances scientifiques différentes c'est souvent parce qu'on n'a pas fait le même chemin. On va discuter et ainsi s'enrichir mutuellement. C'est ce qui se passe quand il y a un contrat républicain. Or ce qui m'inquiète aujourd'hui c'est l'extension au contraire d'une vision totalitaire qui affirme, qui assène des certitudes, et provoque l'indifférence, la peur et le repli clanique.

J-L. S: Votre inquiétude est d'autant plus justifiée que nous traversons une période dans laquelle les enjeux de survie de l'humanité sont posés, avec notamment la destruction de notre environnement. Quels sont les leviers dont nous disposons pour essayer de réactiver auprès de toute la population l'importance des liens sociaux et des repères collectifs pour mieux affronter les périls actuels? **B.C.:** Chaque fois qu'il y a eu dans l'histoire de l'humanité un épisode climatique catastrophique, l'espèce humaine s'est précipitée dans la guerre. Est-ce qu'on veut reproduire cela, ou au contraire surmonter ces épreuves de façon collective, en s'entraidant à survivre ? Le danger, c'est le repli sur soi ou sur sa communauté. On se protège, on s'entraide entre semblables, mais on pille, on tue ou on laisse mourir l'autre. On se félicite plutôt lorsque les autres meurent, car on pourra bénéficier de leurs ressources et de leur territoire. Bien que nous soyons dans une société dite civilisée, c'est le processus archaïque de socialisation qui s'impose. Maintenant qu'on le sait, on a le choix entre ce modèle ou celui de faire un réseau, ce qu'on peut aussi appeler promouvoir la fraternité, en sachant que la résilience fait partie du vivant. Il s'agit de s'adapter en se transformant. C'est possible, mais pour y parvenir il faut se retrousser les manches sans tarder.



LE LABOUREUR ET LES MANGEURS DE VENT. LIBERTÉ INTÉRIEURE ET CONFORTABLE SERVITUDE BORIS CYRULNIK ODILE JACOB, 2022





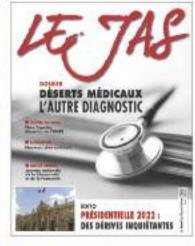




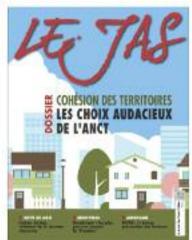








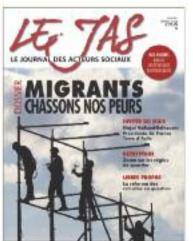














Retrouvez-nous www.lejas.com



tent les représentants du secteur associatif. Attention danger?



a France compte 1,5 million d'associations. Une « grande famille » particulièrement hétérogène, autant dans ses objets que dans ses activités, ses organisations, ses publics, ou encore dans ses fonctionnements et ses financements. Mais une famille qui nous concerne tous, que cela soit en tant qu'usager, bénéficiaire ou bénévole. Quelque 25 % de nos compatriotes font d'ailleurs partie bénévolement d'une association et plus de 1,7 million en est salarié. Les associations comptent donc pour nous, et elles, de leur côté, comptent sur les collectivités publiques pour leur permettre de travailler. « Ces dernières restent des alliées et elles sont souvent nos principales interlocutrices, notamment les municipalités. Nos relations sont globalement bonnes, mais il serait faux de dire qu'il n'y a pas en ce moment des sujets de tensions et d'inquiétudes », explique Claire Thoury, présidente du Mouvement Associatif. Cette organisation fédère près d'une association sur deux via les coordinations, les groupements, les associations nationales qui en sont membres.

PÉRIL SUR LES FINANCEMENTS

Les conséquences de l'inflation sont l'un de ces sujets d'inquiétudes. Une étude du Mouvement Associatif datée d'avril dernier, montre qu'en 2022, une association sur trois a eu un résultat financier inférieur à ses prévisions, sous l'effet de l'augmentation des charges, non compensée par un accroissement des ressources. « L'inflation est venue se superposer aux conséquences de la crise sanitaire et aux fermetures pendant le confinement », constate Claire Thoury. Concrètement, 60 % des associations estiment que leur santé financière est impactée par la hausse des prix, 57 % pointent une baisse des aides des collectivités, qui ne

couvrent donc plus l'impact de l'inflation. La hausse des prix du carburant touche aussi les bénévoles. Claire Thoury plaide donc, comme le faisait déjà Patrice Douret, président des Restos du Cœur dans *Le Jas* de décembre 2022, pour que la réduction d'impôt pour frais de déplacement des bénévoles associatifs soit transformée en crédit d'impôt, une modification qui permettrait de ne pas exclure les nombreux engagés non imposables. L'inflation a aussi des conséquences plus indirectes. Thierry d'Aboville, secrétaire général de l'Union nationale ADMR, relève « qu'elle pèse beaucoup sur l'attractivité des métiers de notre secteur. L'avenant 43 qui avait permis une petite revalorisation des salaires dans le secteur de l'aide à domicile été balayé par cette inflation. Or, recruter est l'un de nos principaux chantiers.»

LE POUVOIR D'INITIATIVE S'EFFRITE

Un autre phénomène menace aujourd'hui les relations entre les collectivités publiques et les associations : les subventions s'effacent de plus en plus au profit des procédures d'appel à projets et d'appels d'offres. Pour le cabinet d'audit KPMG, ce recul des subventions publiques au profit de la commande publique trouve son origine dans la volonté



L'absence de projet de société peut conduire une association à basculer dans un rôle de simple exécutant.

des collectivités « d'assurer un traitement égalitaire des associations, en présupposant qu'elles peuvent toutes accéder à la commande publique ». Ce qui devait permettre par ailleurs de redonner aux collectivités territoriales « l'initiative de la définition de leurs politiques publiques à partir desquelles elles bâtissent leurs appels d'offres et appels à projets ». C'est aussi l'opinion de Thierry d'Aboville pour qui « l'appel à projets est intéressant car il permet de participer à la politique portée par un département, l'État ou, dans notre cas, par une Agence Régionale de Santé. Lorsque l'une de ces dernières constate l'existence d'un désert médical, c'est son rôle d'agir et l'appel à projets est un outil qui peut se révéler pertinent ». Toutefois, Thierry d'Aboville ne manque pas d'insister sur la nécessité pour les collectivités de conserver une attention particulière aux initiatives locales associatives, car les associations ont souvent une connaissance plus fine des besoins des usagers que les collectivités locales elles-mêmes. Or, ce mouvement du bas vers le haut s'avère de plus en plus ébranlé. Et, pour Claire Thoury, les conséquences du basculement de la subvention vers les appels à projets sont nombreuses. D'abord, déplore-t-elle, cela diminue les capacités d'innover, d'inventer, des associations. En effet, la subvention soutient un projet global là où l'appel d'offres place l'association dans un rôle de prestataire mandaté pour répondre à une action définie par les seuls acteurs publics. « Il est important de rappeler que nous ne sommes pas là pour travailler pour les pouvoirs publics, nous sommes des acteurs privés, s'agace la présidente du Mouvement Associatif. Nous travaillons 'avec' eux, c'est très différent. Défendre la subvention n'est pas faire du corporatisme bête et méchant, car cette liberté par le financement profite à toute la société. Elle enrichit l'action publique en donnant aux associations une vraie dimension d'animation citoyenne. » Pour Thierry d'Aboville, la crainte que les associations ne soient plus considérées que comme des prestataires de service est, cependant, à relativiser. « C'est à nous, associations, de faire valoir notre personnalité, nos idées, nos méthodes... pour ne pas sombrer dans une forme de standardisation. L'ADMR est, certes, un prestataire, mais c'est aussi un mouvement qui a un projet politique fort qui nourrit nos prestations. Et c'est aussi cela que viennent chercher nos prescripteurs. C'est en l'absence de projet de société qu'une association pourrait basculer dans un rôle de simple exécutant. »

DÉCRYPTAGE

Enfin, le risque de perdre tout pouvoir d'initiative est moins fortement ressenti par les associations œuvrant au niveau national comme, par exemple, le Pacte Civique. Le collectif a reçu une subvention de Pole Emploi et de la délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle pour la pièce qu'elle a co-créée avec le Reflet Théâtre, « Un employé nommé désir », une comédie interactive qui raconte comment les salariés choisissent aussi leurs employeurs. « Toutefois, je n'oublie pas que la subvention n'est pas non plus exempte de reproches. Nous avons tous des souvenirs de collectivités publiques subventionnant des associations amies sans trop regarder leurs actions, voire en les utilisant pour d'éventuels détournements de fonds ». Mais s'il limite les écueils, l'appel à projets n'est pas non plus une garantie d'absence de dérives. On vient de le constater dans l'affaire du Fonds Marianne. Le 7 juin, le préfet responsable de la gestion Christian Gravel a été contraint à la démission après que l'Inspection générale de l'administration a notamment pointé du favoritisme et un appel à projets qui « n'a été ni transparent ni équitable ».

FUSION, PROFESSIONNALISATION, DISPARITION

Plus globalement, les associations souffrent aujourd'hui, dans leurs relations avec les collectivités publiques, d'un alourdissement des procédures. Celui-ci s'avère particulièrement coûteux, tout en générant des inégalités entre associations puisqu'elles ne disposent pas toutes des mêmes moyens d'y faire face. Qu'il s'agisse des dossiers de subvention ou d'appel à projets, ceux-ci nécessitent de plus en plus de compétences administratives et de capacité à bâtir des stratégies... Et toutes les associations sont loin d'avoir ces ressources-là. D'autant que si la commande publique est exigeante, mais que sa réceptivité aux efforts fournis par les associations n'est évidemment jamais garantie. De quoi décourager les plus petits acteurs ou les nouveaux acteurs, qui ne seraient pourtant pas les moins efficaces sur le terrain. Pour le dire autrement, l'appel à projets favorise les gros acteurs connus et solides et encourage une forme d'entre soi peu glorieux. « Il est vrai que les dossiers que nous avons montés pour recevoir (en vain d'ailleurs), des aides de la Fondation de France, nécessitaient énormément de temps et de compétences, confirme Jacky Richard. Nous sommes, au Pacte Civique, des gens à l'aise avec l'abstraction, les outils intellectuels et le vocable administratif, mais cela reste pourtant un challenge. Je comprends donc que cela soit un frein pour bien des associations. » Cela conduit aussi des associations, au mieux, à la mise en commun de leurs moyens pour répondre aux demandes, au pire, à la disparition des moins armées d'entre elles. Enfin, cela accompagne, voire encourage, le mouvement de regroupement, de fusion des structures





au sein de grands groupes sociaux. On comprend dès lors la tendance à la professionnalisation des associations. Cette dernière n'a rien de condamnable, mais peut devenir problématique lorsqu'elle empêche de nouveaux acteurs d'émerger ou aux « amateurs » (bénévoles souvent passionnés) de trouver une vraie place dans le secteur de l'engagement. « Peu de bénévoles rejoignent une association par goût de l'administratif, souligne avec le sourire Claire Thoury. Cela explique en partie pourquoi nous trouvons de







moins en moins de bénévoles de gouvernance, prêts à s'engager sur le pilotage stratégique des structures. C'est un vrai problème auquel sont confrontées de plus en plus d'associations qui peinent à séduire des jeunes pour assurer cet indispensable pilotage. »

LES MÉCANISMES DU MARCHÉ... EN MARCHE

Le Collectif des associations citoyennes (CAC) qui regroupe quelque 200 adhérents (associations, réseaux, fédération, particuliers), est particulièrement inquiet de ces évolutions. Il a créé l'an passé l'Observatoire Citoyen de la Marchandisation des associations. Celui-ci, explique Marianne Langlet, sa coordinatrice, a pour ambition d'être

« un espace d'autoformations collectives et de chercher à mieux comprendre, et mieux contrer, les logiques de marché qui nous traversent en tant qu'associations ». Cet observatoire citoyen compte 19 associations ou réseaux, et un conseil scientifique de 15 chercheurs et chercheuses. Il a rendu en février dernier son premier rapport qui dénonce « l'introduction de mécanisme de marché dans des services d'intérêt général avec un fondement qui présuppose que les outils de gestion venus du privé sont plus efficaces », explique la coordinatrice. Une tendance qui, selon le CAC, prend toute sa force avec le concept de Contrat impact social (CIS). Le principe de base est qu'un investisseur privé finance un projet social, porté par une structure de l'économie sociale et solidaire, en lien avec l'État ou une collectivité territoriale. L'investisseur assume donc le risque financier. Des « indicateurs de résultats » et des mesures d'impact social à atteindre sont identifiés et jaugé en fin de contrat par un évaluateur indépendant. Lorsque les mesures d'impact social sont atteintes, alors l'État ou la collectivité territoriale rembourse l'intégralité du projet avec des taux d'intérêt qui peuvent aller jusqu'à 6 %, explique le CAC. « C'est donc un produit d'investissement dont le retour financier est payé par la finance publique », dénonce Marianne Langlet. S'il est sans doute encore trop tôt pour totalement apprécier les contours de cette démarche, on sait déjà, selon Marianne Langlet, que c'est une sacrée usine à gaz administrative à monter! Cela explique d'ailleurs qu'il n'existe actuellement que 32 CIS en France et que certains ne semblent pas encore avoir fait preuve de leur pertinence. Alors, le CIS est-il marginal? « Non! assure la coordinatrice du collectif, car ce sont 45 millions d'euros qui vont être dirigés vers les

DÉCRYPTAGE

10 prochains CIS signés en France! » L'un des chiffres les plus élevés d'Europe parmi les pays qui ont mis en œuvre le même processus.

FAUT-IL LIBÉRER LA LIBERTÉ?

Enfin, un dernier motif de préoccupation est avancé par plusieurs observateurs de la vie associative. « Les attaques sur la société civile se sont multipliées depuis 2015, notamment avec l'entrée dans le droit de commun de mesures censées lutter contre le terrorisme », dénoncent ainsi Antonio Delfini et Julien Talpin, sociologues et membres de l'Observatoire des libertés associatives¹. Ils pointent « la multiplication des dissolutions administratives d'associations » et regrettent que la loi Séparatisme de 2021 soit « venue offrir un cadre légal plus solide à ces pratiques institutionnelles, élargissant les possibilités de dissolution et institutionnalisant la défiance à l'égard des associations par l'instauration du Contrat d'engagement républicain (CER). » Celui-ci attise, en effet, l'ire des acteurs associatifs. Rappelons que ce contrat engage les associations d'utilité publique ou recevant des subventions publiques à affirmer qu'elles respectent les valeurs de la République et développent des activités qui ne sont pas « susceptibles d'entraîner des troubles graves à l'ordre public ». « Ce CER laisse entendre que les associations étaient jusqu'alors des zones de non-droit et qu'elles sont le terreau du séparatisme, c'est délirant, déplore Claire Thoury. Mais surtout la notion de trouble à l'ordre public est terriblement floue. Lorque Act Up met un préservatif géant sur l'obélisque de la Concorde, est-elle responsable de troubles ? S'il s'agissait vraiment de lutter contre le séparatisme, je serais la première à signer! »

Présenté comme un outil de lutte contre l'islamisme radical, le dispositif semble surtout avoir été utilisé contre des associations environnementales ou de défense des droits humains dénoncent le CAC et le Mouvement Associatif. Mais ils ne sont pas les seuls à s'alarmer. Le 14 avril 2023, 129 associations cosignaient dans le Journal du Dimanche une tribune baptisée « Alerte sur les libertés associatives ». Elles réagissaient notamment à la demande du ministre de l'Intérieur d'examiner les subventions accordées par l'État et des collectivités territoriales à la Ligue des droits de l'homme qui avait critiqué l'action des forces de l'ordre pendant la manifestation anti-bassines de Sainte-Soline. Autre affaire emblématique à l'origine de cette tribune, la décision du préfet de la Vienne de demander à la ville de Poitiers de retirer sa subvention à l'association Alternatiba au motif que, dans le cadre de son village des alternatives, figurait une intervention sur la désobéissance civile. Ce Contrat d'Engagement républicain « constitue de plus en plus souvent une épée de Damoclès, voire une menace non



Les associations rendent visibles les problèmes ignorés par les institutions et rendrent audibles celles et ceux dont la voix est trop faible pour être entendue

déguisée pour des associations dont les activités militantes ne répondent pas aux positions de leurs interlocuteurs politiques », dénoncent les signataires. Ceux-ci sont d'ailleurs en partie rejoints par la Défenseur des droits qui, elle aussi, constate « une intensification des risques d'atteintes à la liberté d'association » et souligne qu' « une telle évolution est hautement problématique dans un État démocratique ». Cet appel à la vigilance doit donc être entendu, mais n'en doutons pas, notre pays continue d'offrir un très large espace de liberté pour les associations, qui devraient pouvoir, comme le souhaite Claire Hédon, continuer de « rendre visibles les problèmes ignorés par les institutions et rendre audibles celles et ceux dont la voix est généralement trop faible pour être entendue ».

^{1 :} Tribune publiée dans le Monde du 20 avril 2023

SOCIAL EN ACTION



p.38 SOLIDARITÉ

p.40
ENFANCE FAMILLE





p.42
BIEN VIEILLIR

PROTECTION DE L'ENFANCE UN PARCOURS VERS L'AUTONOMIE BIEN AUDACIEUX

Le thème de la protection de l'enfance n'est pas étranger au média, loin s'en faut. Mais la plupart du temps, c'est de façon négative que la problématique est traitée. C'est pourquoi lorsqu'un article met en relief l'efficacité du travail social, il suscite immédiatement une chaîne de solidarité pour le faire connaître, car l'évènement est bien exceptionnel. C'est le sort dont a bénéficié sur les réseaux sociaux un article bienveillant publié dans Le Journal du Dimanche le 18 juin, sous le titre significatif : Ce foyer qui récolte les âmes brisées. Ce sera, nous l'espérons aussi, le sort réservé au reportage que nous publions ci-dessous sur le travail inspirant de la Maison d'enfants à cactère social (Mecs) de Morsang-sur-Orge. Focus sur ce foyer qui fait de la responsabilité l'ingrédient réussi d'un parcours d'insertion.

PAR KEVIN NECTOUX

uste après son rendez-vous avec l'éducatrice, Ilan* s'empresse de remonter dans sa chambre pour faire le grand ménage. Il passe le balai machinalement avant de nous laisser entrer dans son studio dans lequel il dit se sentir « très à l'aise ». À la Maison d'enfants à caractère social (Mecs) de Morsang-sur-Orge, en Essonne, le studio individuel est l'une des modalités d'accueil que l'on trouve rarement en France pour les adolescents entre 15 et 18 ans. Car le but recherché est de tout faire pour que les jeunes accueillis dans la Mecs trouvent rapidement mais progressivement le chemin de l'autonomie, en passant d'un accueil collectif à une gestion plus individuelle de leurs hébergements.

UNE ASSOCIATION RICHE DE SA DIVERSITÉ

Comme Ilan, quarante-deux autres jeunes entre 11 et 21 ans, confiés à l'Aide sociale à l'enfance (Ase), sont accueillis au sein de la Mecs de Morsang-sur-Orge, à une trentaine de kilomètres de Paris. L'établissement est géré par une association de loi 1901, le Comité de Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte (CDSEA), œuvrant sur le département depuis les années 70. Avec six services et établissements, le CDSEA accueille et accompagne un public divers : des enfants et adolescents qui présentent des troubles du comportement, des adultes en situation de handicap, des jeunes confiés à l'Ase, et, plus récemment, des familles en difficultés dans l'accès ou le maintien dans le logement. Cette compétence, étendue sur plusieurs publics est une source d'enrichissement pour les élus et les professionnels de l'association. En effet, les échanges entre les uns et les autres, leurs inquiétudes mais aussi leurs espérances, génèrent une source de connaissance bénéfique à tout le monde, car c'est aujourd'hui bien admis dans le



La Mecs de Morsang-sur-Orge

monde de la solidarité : le cloisonnement en public ne facilite pas une bonne compréhension des phénomènes sociaux et une vision anthropologique des besoins. Par ailleurs, la compétence élargie du CDSEA lui permet d'être présent sur l'ensemble du territoire essonnien, ce qui assure un maillage social précieux pour le département, de même que pour l'emploi. En effet, « bien que nous soyons une association de taille moyenne, nous employons 200 salariés, des CDI pour la majorité », précise Jean-Marie Poujol, président du CDSEA.

UNE PÉDAGOGIE FONDÉE SUR LA RESPONSABILITÉ

À Morsang-sur-Orge, la Mecs ne passe pas inaperçu. Un terrain de deux hectares, où la végétation trouve largement sa place autour d'une ancienne maison bourgeoise réquisitionnée par les Allemands durant la seconde Guerre mondiale et abandonnée à la Libération. De récents travaux, finalisés en 2021, ont permis d'ajouter une extension à la bâtisse principale et l'aménagement d'un city stade. Des investissements nécessaires pour accroître les capacités d'accueil et les possibilités éducatives de l'établissement. Au rezde-chaussée, des chambres et des espaces de collectivité partagés flambant neuf permettent d'accueillir 17 jeunes entre 11 et 15 ans. Dans l'entrebâillement d'une porte, Fiona* nous regarde depuis sa chambre. C'est l'une des rares enfants présentes dans l'internat cet après-midi. Son éducatrice, Samantha, nous explique que Fiona souffre de phobie scolaire et poursuit sa scolarité au Centre national d'enseignement à distance (Cned). C'est pourquoi, afin de lui redonner confiance en elle, un professeur vient lui assurer des cours individualisés pendant une heure et demie, deux fois par semaine. C'est un exemple parmi d'autres de la volonté de l'encadrement de cette maison de répondre à toutes les problématiques. Mais ce qui s'affirme davantage comme une originalité du projet pédagogique de la Mecs doit être cherché dans le souci permanent des éducateurs d'associer les jeunes à toutes les tâches ménagères et même à la préparation des repas en collectivité. « On essaye de les responsabiliser par ce biais », explique Samantha. Ce qui se traduit parfois par des décisions plus contraignantes. Ainsi, la télé de la salle commune de l'internat, cassée par les jeunes il y a plusieurs semaines, n'a pas été remplacée. « On souhaite leur faire comprendre que cet espace leur appartient et qu'ils doivent en prendre soin au même titre que leurs affaires personnelles », ajoute-telle. C'est cet apprentissage de la responsabilité qui permet qu'en grandissant, les jeunes puissent passer du service de l'internat, proposant des chambres individuelles classiques, au service des studios constitués de chambres équipées d'un espace cuisine et de règles de vie adaptées en conséquence. Les plus âgés (entre 18 et 21 ans), bénéficiant d'un Contrat jeune majeur peuvent même intégrer le service des Hébergements Diversifiés et ainsi rejoindre l'un des 4 logements collectifs situés à Saint-Michel-sur-Orge.

Il reste que ce cheminement vertueux de l'association est aujourd'hui obscurci par les obstacles qui s'amoncellent dans le monde de la solidarité, avec tout particulièrement la question du recrutement de nouveaux professionnels. C'est pourquoi Jean-Marie Poujol ne manque pas de compléter sa responsabilité au sein de l'association de l'Essonne par un mandat au sein de l'organisation professionnelle des employeurs du secteur, Nexem. Il pense en effet que tous les acteurs du secteur social et médico-social devraient mieux réunir leurs effortspour

• Le Comité de Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte (CDSEA) est une association de loi 1901, créé en 1970 par le Conseil général de l'Essonne. L'objectif était de confier à une association ad hoc la gestion d'établissements dysfonctionnels, notamment le foyer de Brunehaut, accueillant des enfants et adolescents présentant des troubles du comportement.

Cet établissement est aujourd'hui un Dispositif Institut Thérapeutique, Éducatif et Pédagogique (Ditep). Le CDSEA gère également cinq autres services et établissements: le Service Aide Éducative en Milieu Familial composé de plusieurs antennes en Essonne, un Foyer d'hébergement et un Service d'Accompagnement à la Vie Sociale à Saint-Michel-sur-Orge pour les adultes en situation de handicap psychique et mental, un Service de relogement sur la commune d'Évry et la Mecs de Morsang-sur-Orge.

• En janvier 2022, la Fédération des établissements hospitaliers et d'aide à la personne privés non lucratifs (Fehap) et Nexem, organisation professionnelle représentant les employeurs associatifs du secteur social, médico-social et sanitaire, ont publié leur premier baromètre des tensions de recrutement. Celui-ci met en évidence les besoins en personnel, estimés à 30 000 dans le secteur social, médico-social et sanitaire. Aggravées par la crise sanitaire, ces tensions s'expliquent par le manque de candidats formés, les contraintes physiques et psychiques de ces métiers et le refus de contrat à durée déterminé, selon les répondants.

défendre la situation des professionnels du social mais aussi promouvoir l'intérêt de ces métiers et leurs impacts humains.

D'ailleurs sur le bâtiment du personnel, en face de la Mecs la lumière du soleil met en évidence le graffiti réalisé par un artiste du coin : *Hope* (espoir en anglais). Une émotion qui anime tout le monde ici, les jeunes comme les éducateurs.

^{*}Les prénoms ont été modifiés

SOUTIEN À LA PARENTALITÉ: L'URGENCE À CONSTRUIRE UNE CULTURE PARTAGÉE

Fondatrice des Instituts de la parentalité, Anne Raynaud, psychiatre spécialiste de la périnatalité, des liens parents-enfants nous présente le rapport Développement d'une base d'habiletés des acteurs du soutien à la parentalité.

(Extrait du Bulletin de la Protection de l'Enfance 136-139 - Été 2023)

Le BPE: Vous avez coécrit avec Charles Ingles, psychologue clinicien et responsable de la politique Parentalité à la CAF de Gironde, votre rapport à la demande la Direction générale de la cohésion sociale en avril 2022. Quelles en étaient les finalités?

Anne Raynaud : Les actions de soutien à la parentalité doivent s'ajuster à une société en mutation, qui met à mal la fonction parentale. Initialement inscrites dans une perspective sanitaire, dans un modèle biomédical hygiéniste ayant pour objectif de lutter contre la mortalité infantile, elles se développent ces dernières années sous l'impulsion des politiques publiques multiples. Mais leur multiplicité et hétérogénéité justifient l'encadrement de leurs mises en œuvre. En mai 2019, une ordonnance relative aux services aux familles, inscrit le soutien à la parentalité au Code de l'action sociale et des familles. Elle est complétée par l'arrêté du 9 mars 2022 qui porte sur la création d'une charte nationale de soutien à la parentalité. Celle-ci reconnaît comme participant de la politique publique de soutien à la parentalité toute action consistant à accompagner les parents dans leur rôle de premier éducateur de leur enfant. Le huitième point directeur de cette charte stipule la nécessité de « garantir aux personnes qui recourent à une action de soutien à la parentalité que les bénévoles ou professionnels qui interviennent dans ce cadre ont une compétence ou bénéficient d'une formation dans ce domaine ; et disposent de temps de partage d'expérience et d'analyse des pratiques ». C'est pour traiter de ce dernier point que nous a été confiée cette mission. Nous avons d'emblée estimé que nos préconisations ne pouvaient se réduire à une liste de diplômes ou qualifications et qu'un travail d'inventorisation des



acteurs du soutien à la parentalité était incontournable. 750 questionnaires renseignés et plus de 55 contributeurs appartenant à de nombreux domaines, des champs du travail social, mais également médicosocial et sanitaire ont ainsi partagé leurs analyses et perspectives.

Le BPE: Vous formalisez une quarantaine de préconisations. Quelles sont celles qui vous semblent les plus urgentes à mettre en place?

A.R: Toutes! Elles sont toutes interdépendantes et s'inscrivent dans un processus cohérent et progressif. L'idée est de ne pas vouloir rester dans la mise en place de réponses trop partielles et finalement inefficaces. Sans une étape préalable de prise de conscience, nous estimons que ces préconisations resteront lettre morte ou ne seront pas efficientes sur le terrain. Alors quel regard portons-nous sur les enfants? Sont-ils le bout de la chaîne ou le début ? La politique des 1 000 premiers jours a débuté ce questionnement essentiel et nous voyons comment il vient déjà bousculer certains paradigmes. Nous en sommes aux prémices, car aujourd'hui, la mise en œuvre de cette politique publique reste très floue. De nombreuses instances et ministères sont porteurs d'un « morceau » de l'enfant et de son développement, mais la lisibilité sur la cohérence reste à investir. Sans cette étape, nous courrons après le train, avec un sentiment d'épuisement, voire d'impuissance en estimant que les actions s'essoufflent et ne répondent pas aux problématiques émergentes dans notre monde en transformation. Et la deuxième étape est tout aussi incontournable, c'est celle de la décision de s'appuyer sur une culture partagée. Pas unifiée ou uniforme, mais commune!

Le BPE: Vous indiquez que « toute action de soutien à la parentalité doit interroger sur l'objectif principal des actions, qui doit être avant tout l'enfant ». Ce n'est pas encore assez souvent le cas ?

A.R: Ce point est essentiel et fondateur de notre travail. La présence de l'enfant est indissociable de la définition de la parentalité. Or, lors des échanges que nous avons pu avoir, ce point-là a été à l'origine de nombreux débats, voire d'opposition. La vulnérabilité est lue du côté du parent. Nous ne le réfutons pas, mais nous sommes soucieux qu'une vision binoculaire constante mène les actions : celle qui va considérer certes le parent, mais également l'enfant. Cette double focale est aujourd'hui, à nos yeux, très sousestimée. L'enfant s'inscrit donc trop souvent comme un angle mort de toutes les politiques publiques. Sans cette lecture conjointe, les attentes reposent sur le parent et les critères sont définis de manière très « adultomorphe », bien souvent très éloignés des besoins fondamentaux de l'enfant. Or, sans la considération de cette boussole, et en particulier du méta-besoin de sécurité, nous nous éloignons bien

vite de l'enfant, de son développement et de sa souffrance. L'enfant est alors au bout de la chaîne, mais si éloigné qu'il est perdu de vue! Et alors, la souffrance des adultes, parents et professionnels, prend tout l'espace. Les chiffres sont là et la santé de nos enfants se détériore de manière massive d'année en année, que ce soit sur le plan de la santé mentale ou physique. Ils nous crient leur malaise, à travers des troubles du comportement qui envahissent l'environnement scolaire, la violence qui débute de plus en plus tôt et les idées suicidaires pour lesquelles les passages à l'acte ne sont plus des tentatives, mais des réussites. Il est urgent de les entendre! La profonde insécurité vécue par les adultes, qu'ils soient parents ou professionnels est une des raisons à nos yeux, de ces dérives. Inscrits dans un mode survie pour faire face à la dégradation de leur vécu, ils n'ont plus la disponibilité suffisante pour mener à bien leur mission de « caregiver » et s'appliquent déjà à trouver leur propre équilibre. Mais ceci n'est pas corrélé à la temporalité de l'enfant qui, sans l'adulte, ne peut quant à lui se sécuriser.

Le BPE: Quels sont les principaux freins que vous avez identifiés à l'objectif d'amélioration des compétences, des pratiques, d'efficacité, etc. des acteurs du soutien à la parentalité?

A.R: Nous sommes, en France, riche d'une vision pluriculturelle, mais ne parvenons pas à inscrire cette diversité dans une lecture intégrative. Nous ne nous autorisons pas à articuler nos savoirs pour en construire une culture commune partagée et partageable. Nous nous installons parfois dans un esprit de compétition peu propice à la collaboration. D'autant que ces discordances inscrivent dans les discours de nombreuses incohérences, bien loin de la stabilité et la cohésion dont ont besoin ces familles en construction. Nous générons alors l'inverse des besoins de tous (enfants, parents et professionnels) entraînant un profond sentiment d'insécurité, qui impacte l'ambiance globale de notre société. Ce sentiment de danger est majoré à mes yeux, par les propositions de mesures de contrôle, qui sont apportées comme une des réponses à la désorganisation. Or, loin de rassurer, elles sont vécues comme une menace et ne mobilisent ni la motivation ni l'exploration. Le défi est de passer d'une chaîne d'insécurité à une chaîne de sécurité, où la confiance mutuelle, l'envie de collaboration et de richesse de la diversité l'emportent. ■

https://institut-parentalite.fr/

OSCAR, UN BON PLAN QUI FAIT SON CHEMIN



Depuis juillet 2021, l'Assurance retraite a lancé le déploiement d'un nouvel accompagnement des retraités fragilisés : le dispositif OSCAR pour Offre de Service Coordonnée pour l'Accompagnement de ma Retraite. Portée au plus près des territoires par les Carsat, cette formule renouvelée des plans d'aides est aujourd'hui accessible dans 98 départements. L'occasion d'un premier bilan. PAR GARANCE CHESNÉ

es retraités changent et leurs besoins aussi : c'est en partant de ce constat que l'Assurance retraite a initié depuis plusieurs années un véritable lifting des Plans d'action personnalisés (PAP), attribués aux retraités le plus fragiles. Co-construit avec les Carsat expérimentatrices, les fédérations de services à domicile partenaires et les partenaires sociaux du Conseil d'administration de la Cnav, le dispositif OSCAR repose sur une logique de paniers de services. Comme le rappelait dès 2021¹ Logan Martinage, chargé de mission à la Cnav: « l'objectif est d'aller au-delà des demandes de base (aide

au ménage, à la préparation des repas), d'aborder l'ensemble des fragilités et de préserver le capital autonomie, notamment à travers des actions de prévention ». Avec pour résultat une offre plus diversifiée et mieux équilibrée, comprenant certes des heures d'accompagnement à domicile mais surtout la possibilité de bénéficier d'un forfait prévention pris en charge à 100 %² (aides techniques, aides à la mobilité, aux loisirs, à l'informatique, livraison de courses, portage de repas, soutien psychologique...) ou d'ateliers de prévention (bien dans son corps, dans sa tête, dans son assiette ou avec son équilibre...) du programme

AVEC LE CONCOURS DE



« Pour bien vieillir ». Et, cerise sur le gâteau, un forfait coordination est créé. Il permet au retraité, dès lors que trois prestations différentes lui ont été accordées, d'être accompagné dans leur mise en œuvre et suivi par un professionnel du domicile.

UNE MONTÉE EN CHARGE QUASI COMPLÈTE

Si le cadre a été posé au niveau national, avec un déploiement simultané pour l'ensemble des caisses régionales et un objectif de couverture totale du territoire national d'ici fin 2023, chacune y est allée progressivement, à son rythme, attentive à prendre en compte les capacités de ses partenaires et à capitaliser sur les retours d'expériences. Presque deux ans après le lancement du dispositif OSCAR, 14 régions en France métropolitaine et deux d'Outre-Mer l'ont ainsi déployé dans la totalité de leurs départements. Plus de 154 000 demandes d'aides pérennes ou temporaires (lors de retour d'hospitalisation, par exemple) ont été instruites et près de 122 000 accordées. Quant aux contenus des plans, ils se diversifient : les heures d'accompagnement à domicile, moins nombreuses, restent préconisées dans 91 % des plans d'aide OSCAR, complétées pour 77 % d'entre eux par le forfait prévention, comportant le plus souvent des aménagements du cadre de vie ou du soutien personnalisé. Preuve

supplémentaire de la variété des interventions proposées, plus d'un tiers des plans d'aides OSCAR intègrent également un forfait coordination.

« Pour les retraités qui bénéficiaient précédemment d'un PAP et qui lors de son renouvellement basculent sur un plan d'aides OSCAR, il a parfois été difficile d'accepter la baisse des heures d'aide à domicile car elles restent la prestation la plus demandée, reconnait Logan Martinage. Mais ils ont aussi été plus enclins à consentir à du portage de repas ou à de la téléassistance, proposés sans reste à charge dans le cadre du forfait prévention. Stéphanie Fontenay, responsable du département action sociale retraite à la Carsat Pays-de-la-Loire, le confirme : « Nous nous attendions à une vague de réclamation, donc nous avons fait de la pédagogie dès les premiers renouvellements, en créant un courrier personnalisé pour expliquer la nouvelle offre et soutenir les évaluateurs. Et pour les territoires concernés plus tardivement par le dispositif OSCAR, la baisse du nombre d'heures d'accompagnement à domicile a été anticipée ».

APPRENDRE EN MARCHANT

Du côté des Services d'aide à domicile (SAD) comme des structures évaluatrices, les évolutions du plan d'aides ont été plutôt bien accueillies. La majorité



OSCAR INNOVE



« En Normandie, il y a une volonté de soutenir la silver économie et nous avons donc naturellement intégré au forfait prévention des prestations proposées par des start-up locales », revendique Caroline Leplanois.

Elles sont une petite dizaine à proposer des solutions susceptibles de simplifier la vie des retraités, en les incitant à prendre soin de leur santé et leur bien-être (Cdiet, Barnabe), à maintenir des contacts réguliers avec leurs proches (Familink, Emotivi), à déve-

lopper des liens intergénérationnels (ShareAmi, Allô Louis) ou à compenser des difficultés de mobilité (MyJugaad, Course et Moi). Gage de sérieux, toutes ces initiatives ont été ou sont accompagnées par VivaLab, l'accélérateur d'innovation créé par l'Assurance retraite en partenariat avec la MSA, l'Agirc-Arrco, France Active et la Banque des territoires.

L'objectif est de diffuser l'innovation dans le champ de la prévention et du vieillissement actif : « C'est important de pouvoir tester grandeur nature ces nouveaux services et OSCAR nous donne l'occasion de vérifier leur pertinence auprès des retraités ».

des partenaires historiques ont signé une convention OSCAR et de nouvelles structures se sont engagées. « Cette adhésion forte des partenaires, on la doit aux caisses régionales qui ont engagé un gros travail d'accompagnement et d'animation de leur réseau, insiste Logan Martinage, même si la temporalité du déploiement en pleine crise Covid et le contexte difficile que connaissent les SAAD n'ont pas facilité la tâche ». Une implantation progressive, souvent département par département, a notamment permis d'imaginer puis d'adapter des outils locaux, en réponses aux difficultés des partenaires et des retraités : webinaires à destination des SAAD et des structures évaluatrices, outil de collecte et d'interconnaissance de l'offre disponible sur le territoire, pochettes diffusées aux bénéficiaires pour les aider à conserver leurs justificatifs et faciliter le contrôle d'effectivité...

Toutefois, certains objectifs restent difficiles à mettre en œuvre comme le constate aussi bien Stéphanie Fontenay que son homologue à la Carsat Normandie, Caroline Leplanois. C'est notamment le cas de la mission coordination. Bien que les services soient convaincus de son intérêt, un tiers l'a déclinée, contraints de concentrer leurs activités et leurs ressources sur les interventions au domicile.

Les Carsat se sont alors tournées vers les structures évaluatrices pour prendre le relais. « En Pays de la Loire, nous constatons que même lorsque la mission a été acceptée, des services ne la réalisent pas. Nous avons donc instauré des entretiens avec chacun d'eux, pour s'assurer de leur compréhension du dispositif OSCAR et réexpliquer les attendus. Ces dialogues de gestion ont permis de débloquer des situations et de créer du lien avec nos partenaires. Et chaque semaine, nous proposons deux webinaires où les partenaires peuvent se connecter librement, poser des questions, échanger des pratiques, des modes d'organisation...» En Normandie, ce sont certains forfaits prévention qui, aux dires de Caroline Leplanois, « ont du mal à se développer, en particulier ceux qui intègrent des offres innovantes (voir encadré). Nous avons donc récemment organisé un échange entre leurs porteurs et les acteurs concernés par le dispositif OSCAR, pour que ceux-ci puissent s'approprier ces innovations et les porter auprès des retraités ».

Fin 2023, le déploiement du dispositif Oscar devrait être achevé, au moins pour les premières demandes d'accompagnement. « Après deux ans de forte mobilisation des équipes, reste à nous poser pour analyser les remontées de terrain. Le chantier des aides temporaires doit être poursuivi, des réponses proposées aux difficultés actuelles de nos partenaires et nous devons nous assurer, encore et toujours, de l'adéquation des offres avec les besoins des retraités », concluent d'une seule voix la direction nationale et les Caisses.

^{1 : «} Retraités fragilisés : décrochez un OSCAR ! », Le Jas d'avril 2021.

^{2 :} Dans la limite de 500 00 euros par an et par bénéficiaire.

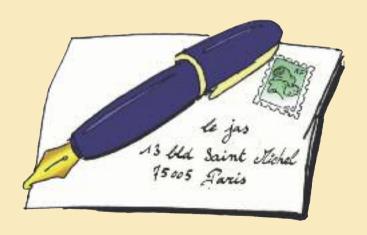
LIBRES PROPOS

L'ESPACE D'EXPRESSION DES ACTEURS SOCIAUX

Acteurs sociaux de terrain, professionnels du secteur social ou médico-social, experts sur les questions économiques, sociales ou sociétales, cet espace "Libres Propos" est le vôtre.

Car nous estimons que c'est bien du partage des points de vue et des regards croisés que vient la richesse des débats pour alimenter au mieux la réflexion de chacune et chacun.

N'hésitez pas à nous faire part de vos propositions de contributions par courrier à l'adresse du *Jas (Le Journal des acteurs sociaux,* 13, boulevard Saint-Michel, 75005 Paris) ou par mail à l'adresse christophe.robert@lejas.com



LA PRESSE SOCIALE A-T-ELLE ENCORE UN AVENIR?

Depuis quelques années, la presse sociale et médico-sociale traverse une crise sans précédent. La dernière nouvelle concerne les *Actualités Sociales Hebdomadaires* (ASH), qui abandonnent leur formule hebdomadaire pour se transformer en mensuel en raison peut-être de la baisse drastique de son lectorat (source ACPM). Et la plupart des autres titres envisagent soit une parution exclusivement en numérique, soit leur disparition. Est-ce seulement la résultante d'un contexte défavorable avec la pandémie et l'inflation des coûts d'édition, ou d'un mouvement plus pérenne ? La parole est à François Mahaut, professionnel du secteur social et médico-social.

ebdos, mensuels, bimestriels, print, web ou mixte, militants ou non, les médias du secteur social et médico-social sont de moins en moins nombreux. Comme toute la presse, ils ont connu leur heure de gloire avant de décliner et de voir, pour la plupart, le nombre d'abonnements diminuer. Je le constate pour travailler depuis une vingtaine d'années dans ce secteur. Ayant évolué dans les conseils départementaux, les services de l'État, les établissements à statut associatif ou commercial, j'ai aussi eu la possibilité de lire des articles de la plupart des journaux actuels ou passés. C'est donc avec cette casquette de « lecteur » que je vais tenter de répondre à la question : Pourquoi la presse sociale et médico-sociale va mal ?

Nous le savons, la presse ne se porte effectivement pas bien. Elle périclite. Certains titres ont même disparu, comme *La Gazette Santé Social* qui a été intégré dans *La Gazette des Communes*. D'autres ont tenté la « révolution » du tout-numérique avec plus ou moins de succès comme *Gerontonews*. Beaucoup expliqueront ce déclin par l'arrivée d'Internet et des réseaux sociaux ou par le prix du papier. Ce dernier a en effet flambé ces dernières années...+30%. Seulement nous ne pouvons pas « tout mettre sur le dos » des imprimeries. Il existe d'autres raisons :

La première est générationnelle. Les natifs de la génération 2000 ont, soyons francs au risque de se faire passer pour un « boomer », peu de culture sociale. Pourquoi ? Parce qu'ils ont l'habitude de

trouver sur Google toutes les réponses à leurs interrogations. Peut-être fausse, peut-être basique, peut-être sans analyse, mais une réponse. Ils n'ont pas l'habitude de lire nombreux documents avant de trouver la réponse et surtout de prendre du recul. Ils savent trouver, mais sans contextualiser et sans consulter les sites de références (DREES, DARES, etc.). Certaines universités sont ainsi dans l'obligation d'organiser des sessions de remises à niveau en français pour les premières années. Et conséquence logique, ces étudiants consultent en continu leur téléphone et ne perçoivent pas l'intérêt de consulter la presse.

Nous avons ainsi une génération de travailleurs sociaux qui négligent l'histoire du social, qui est pourtant *leur* histoire. Nous sommes aussi face à des personnes qui veulent travailler en gérontologie et qui ne connaissent pas le rapport Laroque... Idem pour l'abrogation de l'article 13 de la loi du 11 février 2005 qui pose le principe juridique de la convergence des deux prestations APA et PCH. Qui sait parmi la jeune génération que cette abrogation est le fruit du lobbying du secteur du handicap ? Qui en connait la raison ?

La seconde est structurelle, propre aux institutions. Avant 2000, les assistantes sociales avaient plusieurs exemplaires dans leur service de magazines sociaux et médico-sociaux. Puis surtout à partir de la réforme de l'organisation territoriale française de 2008, les services n'ont plus eu qu'un seul abonnement, puis

LIBRES PROPOS



un par structure (et je ne parle pas ici des fameuses publications qui restent sous blister sur le bureau du directeur), et pour finir plus d'abonnement du tout. Car si la presse connait la crise, les professionnels euxaussi la subissent de plein fouet.

La troisième est rédactionnelle

Nous avons aujourd'hui un journalisme de problèmes et non de solutions. On nous parle de ce qui ne va pas mais pas de ce qui fonctionne. Si l'on parle d'innovation d'un service, on ne nous dit pas si elle est reproductible. On ne nous explique pas les difficultés rencontrées ou si c'était à refaire ce que ferait ou ne ferait pas ledit service!

Les médias, surtout numériques, sont aussi de plus en plus pris par l'urgence, au risque de donner une fausse information ou de manquer de précisions. Les lecteurs qui restent attachés à la presse sont désabusés, perdus et vont à leur tour sur les réseaux sociaux, les sites plus ou moins sérieux, n'importe où pour « s'informer ». Et, si possible, gratuitement, oubliant ainsi que la qualité d'un article a un coût, qu'elle n'est jamais gratuite.

Enfin la dernière est politique.

Je pense sincèrement que les professionnels veulent une autre presse, une presse qui les aide au quotidien et qui les aide à retrouver du sens. Ils ne souhaitent pas, par ailleurs, une presse qui donne une information exhaustive car, justement, ils ont déjà trop d'informations. La presse professionnelle doit donc faire un premier tri parmi la masse d'informations pour faire gagner du temps aux professionnels submergés par le travail. Ils ne peuvent consacrer qu'à peine vingt minutes par semaine à la lecture dite professionnelle. De plus, le journaliste doit aller au plus près de l'actualité et connaître parfaitement le quotidien des professionnels pour bien les aider. Je serais provocateur en disant que les jeunes journalistes devraient, comme les collégiens, faire une semaine de découverte au sein des structures...

Nous pourrions conclure cet article avec trois recommandations pour une presse sociale et médicosociale de qualité :

- Informer et non communiquer,
- Expliquer et non vouloir convaincre,
- Analyser et non politiser.

Mais ne désespérons pas, car un certain nombre de journalistes et de professionnels du secteur social et médico-social continuent de croire en l'utilité de la presse sociale et médico-sociale.

François Mahaut

LIBRES PROPOS

AVEC L'ORTF, C'ÉTAIT MIEUX!

es préoccupations humanistes les plus élémentaires semblent de plus en plus disparaître dans l'actualité, comme le montrait le traitement par les médias de l'immense désastre survenu en Turquie et en Syrie et, plus près de nous, le naufrage des 500 migrants en Grèce ou encore les millions d'hectares de forêt ravagés par les flammes, au Canada.

En revanche, j'ai été particulièrement sidéré de voir le temps consacré par la plupart des médias à l'accident de Pierre Palmade, ou la disparition, certes tragique, des explorateurs de l'épave du Titanic.

Par ailleurs, comment ne pas être dérouté en découvrant que les médias ne s'intéressent aux maires que lorsqu'il s'agit de traiter les agressions qu'ils subissent même si cette question est importante pour l'avenir de la décentralisation. On aimerait voir plus fréquemment dans les médias la description des actions menées par les maires pour consolider les relations entre les habitants. J'ai assisté cette année à la Journée citoyenne organisée dans ma commune, avec tous ses effets bénéfiques, mais elle n'a fait l'objet d'aucun article.

Toutes ces remarques ne sont pas faites pour s'indigner seulement, mais pour rappeler aux médias l'importance de leur rôle dans la sensibilisation de la population à la détresse des autres.

En Turquie, par exemple, il s'agit d'une catastrophe qui va entraîner durant plusieurs années la paupérisation absolue de plus de plusieurs millions de personnes, avec notamment 7 millions d'enfants privés d'enseignement et de sécurité.

L'indifférence des médias a brisé l'élan de solidarité que l'on aurait pu attendre de la société, comme cela avait été le cas lors du tsunami en Thaïlande en 2004 ou en Haïti en 2010. On en arrive à regretter l'ORTF.

Laurent (Troyes)

IMMIGRATION: MIEUX VAUT LE CANADA

'ai lu avec beaucoup d'attention votre dossier portant sur l'immigration publié récemment et je souhaitais apporter une petite anecdote illustrant les différences d'approche des pays occidentaux. Et la France, malgré les pénuries de main d'œuvre pour les métiers en tension (en l'occurrence, bâtiment tous les métiers), est bien piètre accueillante!

J'ai fait connaissance ces dernières années d'un jeune Ukrainien, venu en France en 2014. Huit ans au noir en France, sans perspective, sans possibilité de permis de séjour ni de travail, sans compte bancaire, obligé de passer par les réseaux communautaires pour se loger et trouver des petits jobs. Avec la guerre, sa première tentation a été de retourner se battre dans son pays : ses deux frères aînés étaient déjà au front et sa famille l'a supplié de rester à l'ouest. Avec la guerre aussi, de nombreux pays ont ouvert des grandes portes aux

Ukrainiens, par humanité, mais aussi par opportunisme. Résultat, il a eu en quelques semaines un visa pour le Canada, un permis de séjour assorti de permis de travail pour 10 ans (directement!), et arrivé là-bas, il a trouvé très rapidement du travail en entreprise, avec protection sociale, un salaire de plus du double de ce qu'il touchait ici. Il a loué un appartement sans difficulté, et obtenu en quelques jours un compte courant bancaire. En surplus, son entreprise lui propose des formations continues pour se perfectionner... En échange, c'est un garçon jeune (27 ans), sans attaches, dur à la tâche et qui veut travailler.

Voilà comme illustration comment un pays accueillant peut utiliser les forces vives de l'immigration.

Hélène, fidèle lectrice du *Jas*

LE CAHIER DES RÉSEAUX

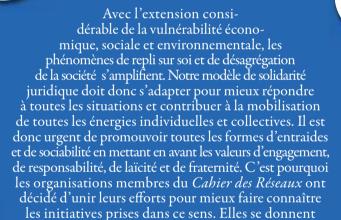








Nos valeurs



ainsi pour objectif de dépasser les cloisonnements des politiques de solidarité, pour démontrer la possibilité d'une approche globale des problématiques sociales, sociétales et environnementales.



















N° 35 Mai/Juin 2023



UNE CONFÉRENCE NATIONALE SUR L'HABITAT INCLUSIF

Le 12 juin, l'Odas, en partenariat avec *Le Journal des Acteurs Sociaux*, la Caisse des Dépôts, la CNSA et la Banque Postale, organisait une conférence nationale portant sur l'habitat inclusif, afin de dresser un bilan de l'état d'avancement de la démarche et promouvoir son développement dans tous les territoires. Pour ouvrir les travaux de cette conférence, l'Odas a produit une note de synthèse rappellant les principaux enjeux de cette nouvelle politique fondée sur les principes d'autonomie et de fraternité.

I. LES PREMIERS PAS

Les projets pionniers datent des années 80, comme les domiciles collectifs pour personnes-âgées à Grenoble, les domiciles partagés du Morbihan, ou encore des petites unités de vie comme les Marpa (Mutualité sociale agricole).

Depuis lors, les initiatives se sont multipliées, notamment dans le champ du handicap, portées le plus souvent par des militants et des proches de personnes concernées. Elles s'inscrivent dans des logiques très diverses d'habitat participatif, d'habitat intergénérationnel ou d'habitat partagé, et accompagnent les évolutions démographiques et sociétales.

- → Tout d'abord, les personnes en situation de handicap et leurs proches revendiquent le droit à l'inclusion et engagent un mouvement de désinstitutionalisation, pour que chacun soit respecté comme un citoyen à part entière. Ce mouvement est à considérer avec respect.
- → Ensuite, la révolution de l'âge portera le nombre des plus de 60 ans en France de 15 millions aujourd'hui, à 20 millions en 2030. Cela impose une réflexion collective sur la place des personnes dites « âgées » dans notre société, sur ce qu'elles peuvent apporter au collectif, mais aussi sur les modalités d'accompagnement des plus fragiles d'entre-elles.
- → Enfin, les limites du maintien à domicile (isolement, rupture des aides, épuisement des aidants), comme de l'hébergement en institution (récents scandales des Ehpad...) ont été largement mises en exergue ces dernières années.

Face à ces constats, un mouvement de réglementation est né

Dès 2016, l'État a cherché à soutenir le développement de ces initiatives qui se sont déployées à la marge des dispositifs existants et au croisement de politiques publiques diverses : celles du logement, de l'aménagement du territoire, de l'autonomie... Un observatoire de l'habitat inclusif a été créé et un travail réglementaire engagé.

En novembre 2018, la loi Élan pose une définition de l'Habitat Inclusif, inscrite au Code de l'action sociale et des familles. Les trois dimensions de l'habitat inclusif y ont été énoncées:

- → Un domicile ordinaire, adapté à la perte d'autonomie ;
- → où les habitants partagent des temps de vie sociale, entre eux et avec leur environnement extérieur ;
- → et où ils sont accompagnés dans leur autonomie, selon un plan d'aide personnalisé.

Des financements dédiés, dont le forfait habitat inclusif, ont été instaurés.

II. LES PREMIERS ENSEIGNEMENTS

Notre observatoire a participé, et continue de participer, à toutes ces évolutions dans le cadre de son Laboratoire de l'Autonomie, le Lab'AU.

En partenariat avec la Caisse nationale de soutien à l'autonomie (CNSA), il a conduit en 2019 et 2020 l'expertise de 27 habitats inclusifs, représentatifs de la diversité des initiatives alors existantes.

Ces expertises ont permis de confirmer l'impact positif pour l'ensemble des acteurs engagés dans la création et le fonctionnement de ces habitats:



- → Les habitants, d'abord, qui gagnent en autonomie, en estime d'eux-mêmes, se sentent moins isolés, plus en sécurité ;
- → Les professionnels, ensuite, qui se sentent valorisés, retrouvent du sens à leur mission, développent de nouvelles pratiques professionnelles. Les équipes qui interviennent dans ces habitats connaissent un turn-over moins important;
- → Les proches, enfin, qui bénéficient ainsi de répit et retrouvent un équilibre familial, y compris avec la personne aidée.

Les études ont également mis en exergue des points de vigilance, notamment en matière de financements, de réglementation, ou encore de formation des professionnels.

Et elles ont aussi permis d'identifier des facteurs de réussite :

- → Tout d'abord l'environnement immédiat : l'implantation d'un habitat inclusif doit se faire dans environnement offrant les ressources nécessaires à l'autonomisation des habitants (commerces, transports, services publics, structures médicales et médico-sociales, réseaux associatifs, mise en accessibilité...).
- → Mais aussi la mobilisation des acteurs locaux qui est indispensable pour co-construire le projet avec les porteurs et les habitants : qu'il s'agisse des élus locaux qui disposent de nombreux leviers, des promoteurs et bailleurs, des services à domicile et leurs autorités de tutelles, des bénévoles du champ associatif, des habitants du territoire...
- → Enfin, l'accompagnement au portage de projet et en ingénierie, doit permettre aux porteurs de dépasser les nombreuses complexités liées notamment à la multiplicité des champs d'expertises mobilisés.

III. LA SITUATION AUJOURD'HUI

Ces constats, émanant de l'Odas ou d'autres organisations, ont alimenté le rapport confié par le Premier ministre à Denis Piveteau et Jacques Wolfrom, afin de dégager des pistes de développement à grande échelle de l'habitat inclusif.

Depuis sa publication, il y a 3 ans (c'était le 26 juin 2020), plusieurs préconisations se sont traduites par des mesures concrètes afin d'accélérer le développement des habitats inclusifs :

→ La création d'une aide à la vie sociale et partagée

- (AVP) qui se substitue au forfait habitat inclusif. Elle est versée au porteur du projet et varie selon le nombre d'habitants et la teneur du projet. À ce jour, la quasitotalité des départements (95) se sont engagés à déployer cette aide sur leur territoire, dans le cadre d'un accord avec la CNSA et les services de l'État.
- → 2ème mesure concrète : l'élargissement de la Conférence des financeurs au domaine de l'habitat inclusif, pour favoriser une meilleure connaissance entre acteurs d'un territoire, l'identification des besoins et le déploiement concerté du dispositif. Cette politique partenariale est aujourd'hui essentielle, quel que soit le domaine, et il est bon de l'instituer parfois quand cela ne va pas toujours de soi...
- → 3^{ème} mesure: l'inscription des projets d'habitat inclusif dans le programme Action Cœur de ville et Petites Villes de demain, des contrats de ville ou encore dans le plan national de lutte contre la vacance de logements.

IV. LES PERSPECTIVES

Le déploiement de l'habitat inclusif, dans son cadre actuel, est encore très jeune. Il s'adresse à des personnes qui, si fragiles soient-elles, ont le droit de décider de leur vie et des risques qu'elles veulent prendre. Il s'adresse aussi à des familles qu'il faut rassurer sur la sécurité de leurs proches et la pérennité des dispositifs. Il impacte les pratiques des professionnels en créant un espace intermédiaire entre le domicile et l'établissement, entre l'intervention individuelle et collective. Tout cela est très sensible.

Trois ans après la mise en œuvre de la nouvelle législation, l'équilibre est délicat. Il ne faut ni briser les élans, ni enfermer l'habitat inclusif dans un cadre trop formaliste par l'édiction de normes qui étouffe notre pays, ou par une assimilation à une structure médico-sociale, ou encore par un déploiement à « échelle industrielle » qui ne s'appuierait pas sur le projet des personnes concernées et les spécificités des territoires.

L'habitat inclusif doit être une réponse adaptée aux besoins des personnes et doit contribuer au développement local. C'est donc bien un sujet à la main des décideurs locaux, et en particuliers des élus.

C'est pourquoi l'Odas a souhaité organiser cette journée, qui a pour objectif d'éclairer les décideurs locaux sur l'état actuel de l'habitat inclusif, ses spécificités, les opportunités que représente son implantation pour un territoire et ses habitants.



ARTIFICIALISATION ET AMÉNAGEMENT LES MAIRES RURAUX PROPOSENT UNE NOUVELLE VOIE DE DÉVELOPPEMENT

Non aux ruralités sous cloche

« Nous proposons un autre aménagement du territoire, favorable au monde rural et à l'équilibre entre les territoires »

'Association des maires ruraux de France tire la sonnette d'alarme sur les risques de mise sous cloche de nombreux espaces ruraux en raison des décisions précipitées que s'apprête à prendre l'Assemblée nationale concernant l'objectif de réduction du rythme de l'artificialisation des sols à travers le vote d'une loi visant à faciliter la mise en œuvre des objectifs de « zéro artificialisation nette » au cœur des territoires.

Elle dénonce une approche à sens unique qui s'affranchit de l'autre enjeu majeur : la rénovation et la revitalisation des cœur de villages et de bourgs.

Elle demande au législateur de ne pas valider des choix de l'administration visant à faire des élus locaux de simples exécutants, réduits à se conformer à l'interprétation contraignante des textes opérée par les services de l'État. Elle condamne cette logique d'encadrement des actions des collectivités territoriales, reflet d'un dogme étatique dépeignant les collectivités territoriales comme les premières responsables de l'étalement urbain. C'est oublié que





jusque dans les années 80, l'État était le premier aménageur du territoire.

L'AMRF demande à ce que chacun prenne conscience de la valeur des aménités rurales et de l'importance de préserver ces divers paysages de campagnes qui font toute la richesse de nos territoires. À ce titre, elle appelle les députés à prendre le temps de bien comprendre les enjeux et les conséquences mortifères sur de nombreuses communes de leur circonscription d'élection.

Depuis de nombreuses années, l'AMRF réclame et propose un débat sur l'aménagement du territoire. Il est aujourd'hui au point mort alors que les services de l'État tentent depuis des mois d'imposer au Parlement une méthode verticale et comptable qui scelle la destinée de zones rurales pour des dizaines d'années, sans débat sur les objectifs en prolongeant une approche qui oppose ruralité et villes en privilégiant le droit à s'étendre des métropoles. Les maires ruraux rappellent leur contribution forte à la réduction observée dans le rythme d'artificialisation.

DES VILLAGES DE L'AVENIR

Il est urgent de concilier l'atteinte des objectifs de sobriété foncière avec celui du développement des territoires ruraux à l'heure où la contribution de ces derniers est incontournable pour faire face aux défis environnementaux et sociétaux actuels et à venir.

À cette sobriété opérationnelle doivent s'ajouter des outils et financements pour la rénovation des cœurs de villages de l'avenir avec des moyens spécifiques pour la rénovation du bâti, première source d'économie et de non artificialisation.

L'AMRF plaide aujourd'hui pour que nos conseils municipaux puissent se réapproprier l'aménagement de leurs territoires et soient en mesure d'opérer des choix stratégiques, en concertation avec les autres territoires, qui impacteront le quotidien de nos concitoyens. Oui, nous avons pour ambition de rénover l'habitat existant, protéger les paysages et faire du monde rural un espace d'accueil à l'heure où nos concitoyens sont de plus en plus nombreux à y converger (+ 4 % en 10 ans selon l'Insee).

À quelques jours du débat à l'Assemblée, l'AMRF appelle ses adhérents et tous les maires ruraux à se mobiliser. Elle les invite à saisir leur parlementaire et adopter une motion dans leur conseil municipal. En plus d'un investissement dans toutes les instances de discussion depuis deux ans sur le sujet, elle interpelle les députés et le Gouvernement à la veille des annonces du plan France Ruralités pour adresser un message d'espoirs aux villages de l'avenir.

LES PROPOSITIONS DE L'AMRF

- 1. La mise en œuvre d'un réel plan Marshall en faveur de la réhabilitation du bâti vacant dans les communes rurales intégrant des moyens financiers, un accompagnement en ingénierie, des outils juridiques facilitant le changement de destination du bâti agricole, une réflexion sur le Code du patrimoine.
- 2. L'inscription dans la loi du « Droit au projet » qui permette de porter

des projets d'intérêt communal ou multi-communal.

- 3. L'inscription dans la loi de l'inversion de l'exigence : permettre plus à ceux qui ont artificialisé moins.
- 4. L'intensification des concertations régionales sur l'aménagement équilibrée du territoire associant tous les maires et pas seulement les schémas de cohérence territoriale.
- 5. Que ce soit le projet qui définisse l'espace à mobiliser et non l'inverse.
- 6. Une bonne information de la part de l'État sur ses objectifs chiffrés en matière de projets nationaux et européens, la publications d'outils nationaux finalisés permettant aux élus de s'informer objectivement sur les différents scenarii de réduction de consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers, assortie à la technicité des textes, empêchent la tenue d'un authentique débat politique où les élus décideraient en responsabilité.
- 7. Le retrait, dans le décompte régional, de l'artificialisation induite par un projet d'envergure nationale.
- 8. La réécriture du décret d'application n°2022-762, dit Sraddet, pour que la déclinaison territoriale n'impacte pas le solde l'artificialisation d'un territoire dont les administrés ne seraient pas majoritairement bénéficiaires de ce projet, notamment les établissements publics.

Pour le Bureau, **Michel Fournier,** président de l'AMRF





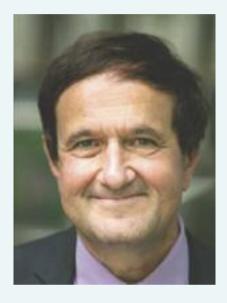
« EN MATIÈRE D'AUTONOMIE, UNE LOI DE PROGRAMMATION EST INCONTOURNABLE »

Alors que l'Uniopss a présenté, le 6 avril, son plaidoyer pour politique de l'autonomie, Étienne Petitmengin, président de la Commission « Autonomie » de l'Union, revient sur les nombreux enjeux de ce très riche document.

Union Sociale: Qu'est-ce qui a poussé l'Uniopss à proposer un plaidoyer pour une politique de l'autonomie?

Etienne Petitmengin: À l'été 2020, les parlementaires ont créé une cinquième branche de Sécurité sociale autour du soutien à l'autonomie. Ce fut pour nous un évènement important, une première depuis l'après-guerre. En plus, cela allait dans le sens de ce que porte l'Uniopss: une approche globale de l'autonomie qui dépasse les catégories de publics. Le problème est que depuis la création de cette branche, il ne s'est quasiment plus rien passé. Afin que celle-ci ne reste pas une coquille vide, l'Uniopss a souhaité, dans ce plaidoyer, formuler un ensemble de propositions pour imaginer ce que pourrait être cette politique de l'autonomie. Il ne s'agit pas de se caler sur l'agenda du gouvernement, mais bien d'offrir une contribution solide sur le plan technique et politique, en cessant de différencier les politiques du grand âge et du handicap, mais également en instaurant une certaine continuité entre le domicile et l'accompagnement en établissement.

Union Sociale: Justement, vous souhaitez promouvoir dans ce plaidoyer une vision large de l'auto-



nomie, qui englobe à la fois le secteur des personnes âgées, des personnes handicapée, mais également la santé. Pourquoi ce parti pris? E.P: L'Uniopss a toujours souhaité promouvoir une approche transversale des politiques sociales, mais il est temps que cet objectif devienne une réalité. Cette approche correspond aux attentes de chacun d'entre nous, car on ne peut pas saucissonner les réponses aux individus dont la situation évolue tout au long de leur existence. Il s'agit également d'avoir une appréhension très large de la santé au sens de la définition de l'OMS et ayant pour objectif de favoriser avant tout le bien-être des individus. Ceci implique par exemple

de favoriser les rapprochements entre le médico-social, l'hôpital et la médecine de ville, en étant capable de travailler en amont de l'hospitalisation, mais aussi en proposant un meilleur accompagnement en sortie d'hospitalisation. Cette vision suppose une approche multidimensionnelle qui concerne les publics, les métiers et bien évidemment, les organisations.

Union Sociale: Vous souhaitez la création d'un véritable droit à l'accompagnement. Comment celuici devra-t-il se concrétiser?

E.P: Nous défendons, en effet, dans ce plaidoyer, la création d'un droit à l'accompagnement opposable et pour tous. Depuis quinze ans, il existe des formes d'accompagnement des personnes très variées, comme « la réponse accompagnée pour tous », « les communautés 360 », « les territoires 100 % inclusifs » et bien d'autres encore. De la même manière. dans le secteur du grand âge, les dispositifs comme les Clic, les Maia ou encore les Paerpa n'ont cessé de se multiplier. Ils sont censés favoriser une plus grande coordination des acteurs pour un meilleur accompagnement. Le problème est que tous ces dispositifs sont très inégalement répartis sur le territoire. Certaines zones géographiques sont très bien



dotées tandis que d'autres sont de véritables déserts en termes d'offre d'accompagnement. L'idée n'est donc pas de créer de nouveaux dispositifs, mais bien de rendre ces derniers plus accessibles et lisibles pour la population qui doit avoir envie de les utiliser. Le but, de ce droit à l'accompagnement est également de permettre à chaque citoyen, partout sur le territoire, de bénéficier d'une réponse adaptée à ses besoins. Cela implique que chacun d'entre nous puisse non seulement accéder à ses droits, mais également avoir la garantie que ces derniers seront effectifs. Pour atteindre cet objectif, il convient sans doute de faire évoluer l'offre d'accompagnement.

Union Sociale: Un grand nombre de propositions invitent à repenser la gouvernance du secteur de l'autonomie. Quels sont les choix à opérer? **E.P**: Les questions de gouvernance se limitent actuellement à déterminer qui est le chef de file à l'échelle des territoires. Si l'on veut vraiment offrir des réponses adaptées aux personnes en fonction de leur situation, il convient de mobiliser un ensemble très divers d'acteurs intervenant dans le secteur médico-social, dans le domaine de l'emploi, de l'urbanisme, du transport, de l'éducation ou encore de la culture. Cette impulsion collective implique de mettre en œuvre une politique interministérielle à l'échelle de chaque territoire. Pour impulser et faire vivre celleci, les services déconcentrés de l'État. en lien très étroits avec les départements, semblent les plus appropriés. À noter que les organisations doivent varier en fonction de la réalité des territoires, de leurs movens, mais également des besoins de leurs populations.

Union Sociale: Faut-il également opérer une réforme dans le domaine du financement de la perte d'autonomie?

E.P: La logique qui consiste à penser que l'on peut faire mieux en dépensant moins est une véritable impasse. Il convient désormais d'en changer. Les défis comme celui de vieillissement à venir de la société française ou bien encore l'attractivité des métiers de l'humain, suppose sans aucun doute de nouveaux moyens financiers. Dans cette optique, nous militons pour que cette loi autonomie que l'Uniopss attend depuis de nombreuses années, soit une loi de programmation permettant de garantir cet objectif de financement progressif.

Propos recueillis par Antoine Janbon, extrait d'*Union Sociale* (mai 2023)

UN PLAIDOYER ISSU D'UNE LARGE CONCERTATION

5 chapitres, 50 fiches-actions, 350 propositions... le plaidoyer porté par l'Uniopss est le fruit de nombreux mois d'échanges et de travaux avec les adhérents de son réseau agissant en établissement ou au domicile, dans les champs du grand âge et du handicap, ainsi qu'avec les unions régionales ancrées dans les territoires. C'est ainsi la parole de celles et ceux qui ont l'expertise de terrain, au plus près des personnes concernées, qui s'exprime. Alors que la 5e branche de notre protection sociale est encore en phase de construction, ce plaidoyer avant-gardiste aborde la question de l'autonomie dans sa globalité - grand âge et handicap - afin de sortir des silos administratifs et territoriaux et de mettre les personnes vulnérables et leur pouvoir d'agir au coeur des politiques publiques. Ainsi, l'autonomie est définie comme « un état complet de maîtrise de son parcours de vie, de bien-être physique, mental et social, quelles que soient les situations liées au handicap et à l'âge ». L'ensemble du projet est en effet basé sur les droits fondamentaux des personnes et les réponses à leurs besoins, tout au long de leur parcours de vie. Audelà de droits théoriques souvent proclamés, il s'agit de répondre aux fragilités de nos vies par des droits effectifs répondant aux objectifs d'universalité et de qualité de l'accompagnement, de primauté de la personne et de sa pleine citoyenneté.

Ainsi, à travers ce plaidoyer, résolument opérationnel et porteur d'une vision inclusive de la société, l'Uniopss et ses adhérents, représentant les acteurs non lucratifs des solidarités et de la santé, entendent peser sur les débats et décisions en cours, afin d'aboutir, enfin, à la grande réforme sociétale tant attendue. Car répondre concrètement, quels que soient les ressources et les territoires, au manque et à la perte d'autonomie, ne concerne pas uniquement les personnes accompagnées ou qui devraient l'être : c'est le cœur d'une société solidaire et inclusive.



LES MALTRAITANCES : UN ENJEU MAJEUR POUR LE MÉDICO-SOCIAL

À l'occasion de la Journée mondiale contre la maltraitance des personnes âgées le jeudi 15 juin 2023, l'ADMR revient sur les 10 préconisations publiées dans son plaidoyer « maltraitance pour le domicile » pour donner au secteur tous les moyens pour lutter efficacement contre la maltraitance.

En effet, la professionnalisation du secteur médico-social sur cette question sociétale est aujourd'hui une priorité. Cependant le fonctionnement actuel ne permet pas, dans le secteur du domicile, le repérage, la déclaration et le traitement de ces évènements de maltraitance de manière efficiente.

Pour relever ce défi, l'ADMR s'est emparée du sujet en mars dernier en publiant son plaidoyer « *Maltraitance pour le domicile* » sous la forme de préconisations structurées en trois piliers.

Les propositions de l'ADMR

PILIER 1 : STRUCTURER LE PROCESSUS D'ALERTE DANS CHAQUE TERRITOIRE

- **Proposition N°1 :** Créer une instance territoriale de recueil, de traitement et d'évaluation des alertes.
- **Proposition N°2 :** Clarifier le processus de déclaration, de recueil et de traitement des alertes sur chaque territoire.
- **Proposition N°3:** Favoriser l'expression des personnes accompagnées et leur participation à la vie des structures accompagnantes.
- **Proposition N°4 :** Créer un observatoire de la maltraitance.
- **Proposition N°5 :** Capitaliser sur les expériences et favoriser une culture de la déclaration en publiant un bilan annuel des évènements indésirables en ESSMS par territoire.

PILIER 2: ACCOMPAGNER ET PROFESSIONNALISER LE SECTEUR

- **Proposition N°6 :** Étendre les outils d'accompagnement relatifs à la gestion de la maltraitance et à la promotion de la bientraitance à l'ensemble des structures sociales et médico-sociales.
- **Proposition N°7**: Disposer d'une structure d'aide, d'accompagnement et d'appui à la démarche qualité et à la gestion des risques pour l'ESSMS.

PILIER 3: INFORMER ET FORMER LES ACTEURS

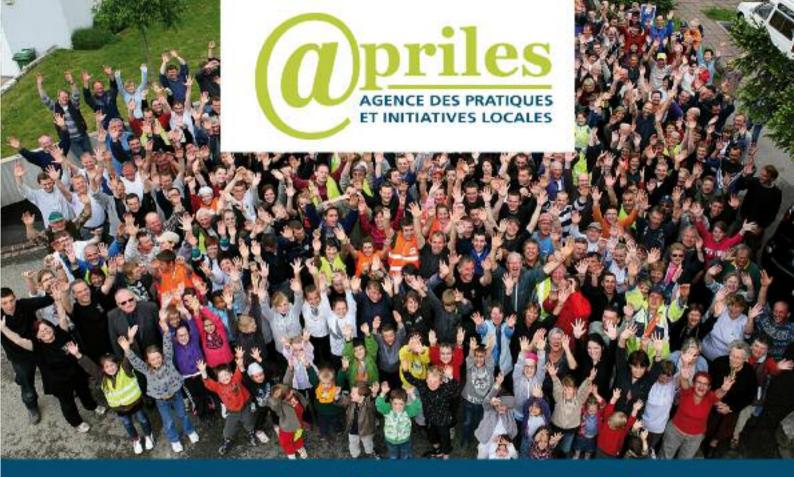
• **Proposition N°8**: Étendre l'obligation de sensibilisation et de formation relative à la prévention et à la lutte contre

la maltraitance à l'ensemble des collaborateurs de l'ESSMS (direction, encadrants, intervenants et bénévoles).

- **Proposition N°9**: Réaliser une campagne nationale de sensibilisation sur la maltraitance envers les personnes vulnérables.
- **Proposition N°10:** Lancer, via les instances territoriales de recueil, de traitement et d'évaluation des alertes, une campagne d'information relative à l'obligation de déclaration de tout événement indésirable auprès des professionnels du territoire.

EN BREF...

Le secteur de l'autonomie et des services à la personne sont bien au cœur de la lutte contre la maltraitance. Les structures ont un devoir de veille et de vigilance, via notamment le signalement des évènements indésirables à leurs autorités. La lutte contre la maltraitance, pour être efficiente doit être collective. Or, de nombreuses disparités territoriales dans le recueil et le traitement des alertes sont aujourd'hui constatées. D'où l'engagement de l'ADMR sur le sujet via la publication de son plaidoyer et la contribution apportée aux états généraux des maltraitances, lancé le 6 mars dernier par Jean-Christophe Combe, ministre des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes handicapées, et Madame Geneviève Darrieussecq, ministre déléguée chargée des Personnes handicapées.



Envie d'innover?

Inspirez-vous de ce qui marche

www.apriles.net



Apriles, l'Agence des pratiques et initiatives locales de l'Odas (Observatoire du développement et de l'action sociale) repère et expertise les initiatives inspirantes susceptibles d'être reproduites sur d'autres territoires.



LA PROTECTION DE L'ENFANCE A BESOIN DE VOUS

Formez-vous à la fonction de cadre en protection de l'enfance avec l'École de la Protection de l'Enfance.

SUIVEZ LA FORMATION

RESPONSABLE D'ÉQUIPE EN PROTECTION DE L'ENFANCE

UN CURSUS DE FORMATION CONTINUE PLÉBISCITÉ PAR LES ANCIENS ÉLÈVES ET LEURS EMPLOYEURS*

AVEC LES INTERVENANTS EXTÉRIEURS LES PLUS QUALIFIÉS SOUS LA RESPONSABILITÉ SCIENTIFIQUE ET PÉDAGOGIQUE ET EN PRÉSENCE DU DR MARIE-PAULE MARTIN-BLACHAIS

Responsable de la démarche de consensus et auteure du rapport sur les Besoins fondamentaux de l'enfant en protection de l'enfance, directrice scientifique de l'Ecole de la Protection de l'Enfance.



CURSUS DE FORMATION DESTINÉ AUX PROFESSIONNELS DE LA FONCTION PUBLIQUE OU DU SECTEUR PRIVÉ ASSURANT OU SOUHAITANT ASSURER DES FONCTIONS D'ENCADREMENT EN PROTECTION DE L'ENFANCE.

Formation de 224 heures (en présentiel) élaborée dans le cadre des recommandations du CNPE et conforme aux obligations du Décret n° 2008-774 du 30 juillet 2008 en direction des cadres de la fonction publique territoriale permettant de la valider au titre de la formation obligatoire des cadres territoriaux en charge de la protection de l'enfance. Une attestation de compétences acquises sera délivrée par l'École de la Protection de l'Enfance en fin de cursus.

Moyenne de 16,5/20 dans les évaluations des modules. Taux d'insertion dans l'emploi : 90% des stagiaires ayant suM le cursus pour l'encadrement en protection de l'enfance de l'École de la Protection de l'Enfance ont intégré des postes d'encadrement en protection de l'enfance ou y sont maintenus avec le statut d'encadrant correspondant. En effet, 100% des stagiaires qui occupaient des fonctions d'encadrement sans benéficier du statut correspondant en bénéficient désormais grâce à ce cursus répondant aux exigences du Décret N° 2008-774 du 30/07/2008.



Prochaîne rentrée : le 20 Novembre 2023

L'École de la Protection de l'Enfance est portée la SAR L'ACTION SOCIALE, organisme de formation déclaration n°11753620475, certifié Qualiopi pour ses actions de formation.



RENSEIGNEMENTS

www.ecoleprotectionenfance.com ou Tel: 01 53 10 24 10

LA POPULATION UKRAINIENNE

A BESOIN DE VOUS







À la Banque des Territoires, nous avons une mission : aider les organismes du logement social à réduire leur empreinte carbone, en proposant des solutions pour la réhabilitation énergétique des logements.

Organismes du logement social, agissons ensemble pour le mieux-être et l'avenir des citoyens et de la planète.

banquedesterritoires.fr







L'intérêt général a choisi sa banque